

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 12 MAI 2014 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Madame Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal. (DELIB 12-2014-019). (28) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Ont donné pouvoir pour les représenter : 0

Etaient excusés : 0

Etaient absents : M. MISSIKA, Mme SLAMA.



➤ Arrivées, de M. MISSIKA et de Mme SLAMA à 19h15, après le vote sur l'approbation du procès-verbal;

➤ Départ de M. MISSIKA à 20h10 (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), après le vote de la délibération DU 20141005.



- **DELIBERATION (12-2014-09)** : *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du DIMANCHE 13 AVRIL 2014.*

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de débiter notre séance étant donné que le quorum est atteint. Je propose de désigner Manon GROMBERG, la benjamine de l'assemblée, comme secrétaire de séance. Personne n'y voit d'inconvénient ? Merci pour votre confiance en elle. Je propose qu'elle fasse l'appel.

Je soumetts à votre vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2014 qui vous a été envoyé par courrier électronique. Il n'y a pas de remarques sur ce procès-verbal ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est adopté. Merci. »

Votants : 27 voix

Pour : 27 voix :

13 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
04 voix groupe Ecologiste
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Personnes présentes à la séance du DIMANCHE 13 AVRIL 2014 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 12 MAI 2014.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏËB, Mme TAVAUUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-020)



- DELIBERATION (12-2014-20) : Adoption de la procédure d'urgence.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-21)



Communication de Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

“_A l’issue de ces délibérations propres à la Mairie du 12^e, j’ai souhaité que nous examinions comme première délibération de la mandature la délibération **2014 DVD 1028 Extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.**

En effet cette délibération exprime notre volonté forte de se projeter immédiatement dans la réalisation des nouveaux grands chantiers de notre mandat. Elle présente des projets de dimension métropolitaine mais aussi très très structurants pour notre arrondissement, que nous devons mettre en œuvre avec nos arrondissements voisins comme avec les communes limitrophes.

Elle illustre ainsi notre volonté de mettre en œuvre très vite les engagements que nous avons pris ensemble devant les parisiens.

Ces projets qui dépassent le seul cadre des mobilités, concernent toutes les dimensions de la ville ;

- Ils s’accompagnent d’une requalification de l’espace public et bénéficient à l’ensemble du tissu urbain de proximité (commerces notamment...) ;

- Ces projets accompagneront également des projets urbains de grande ampleur (requalification de la rue de Bercy, Bercy Charenton, ou encore la rénovation de la Place de la Nation) ;

- Ces projets se penseront par ailleurs à l’échelle locale, comme régionale (inter modalité avec des pôles de transports d’envergures variées : Velib’/bus ; RER/autloib’...) en lien étroit avec les acteurs institutionnels (SNCF, Ports de Paris...).

Je me permets également de souligner que cette délibération parisienne poursuit les réflexions et actions déjà engagées au niveau local par la Mairie du 12^e lors de la précédente mandature sur des espaces majeurs de notre arrondissement.

Par exemple sur nos gares avec la poursuite des liaisons inter-gares et en particulier une meilleure insertion urbaine de la gare de Bercy. Citons également le travail déjà amorcé de redéfinition de l’espace public aux abords de la gare de Lyon et l’expérimentation d’un plan piéton pour faciliter les cheminements piétons. Un travail qui a toujours associé les CQ qui ont été largement mobilisés sur ces thématiques.

Cette délibération est également synonyme de notre engagement constant en faveur des mobilités douces et des transports en commun comme outil majeur de lutte contre la pollution et l’amélioration de la qualité de l’air.

Il me semblait important de rappeler ces enjeux avant que mon Adjoint David GREAU vous présente plus en détail cette délibération.

Choix du mode de scrutin pour la désignation des représentants dans les différents organismes.

Sur proposition de Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, le conseil d’arrondissement se déclare favorable à l’unanimité pour le mode de scrutin public.

(DELIB 12-2014-022 COM)



- DELIBERATION (12-2014-010) : Désignation des représentants au sein du Comité de Gestion de la Section du CASVP du 12ème arrondissement.

Madame Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteure :

“Bonjour. Il s’agit de délibérer pour définir les membres du conseil du 12ème arrondissement qui vont siéger au Comité de Gestion du Centre d’Action Sociale de la Ville de Paris. Je rappelle que le Centre d’Action Sociale de la Ville de Paris est une entité qui possède des subdivisions par arrondissement. Il est composé d’élus du conseil d’arrondissement, d’administrateurs bénévoles et du directeur de chaque section d’arrondissement. Il a notamment pour objet d’instruire un certain nombre de prestations. Des prestations légales comme des prestations facultatives. Il gère également ce que nous appelons les aides exceptionnelles.

Je vous propose en tant que conseillers de Paris, siégeant au sein du Comité de Gestion du 12ème arrondissement:

Conseillers de Paris :

1. Mme Catherine BARATTI-ELBBAZ
2. M. Nicolas BONNET-OULALDJ
3. Mme Sandrine CHARNOZ
4. Mme Pénélope KOMITES
5. M. François HAAB

En tant que conseillers d’arrondissement, il y a 10 personnes soit 5 conseillers de Paris et 5 conseillers d’arrondissement:

Conseillers d’arrondissement :

1. Mme Florence CHOPIN GENET
2. Mme Evelyne HONORE
3. Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE
4. Mme Eléonore SLAMA
5. Mme Fadila TAIEB
6. M. Laurent TOUZET
7. Mme Brigitte VELAY-BOSC
8. M. Franck MARGAIN
9. Mme Ophélie ROTA
10. Mme Isabelle TAVAUUX

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
07 voix groupe d’Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-023)

~~*****~~

- **DELIBERATION (12-2014-011)** : Désignation des représentants au sein du Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal du 12ème arrondissement.

Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

« Madame la maire, mes chers collègues, avec cette délibération il s'agit de désigner les représentants au Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal du 12ème arrondissement. Je vous rappelle que nous aurons un nouveau conservatoire en octobre prochain. Nous devons désigner d'une part 2 conseillers d'arrondissement, et d'autre part, 2 personnalités qualifiées.

Nos propositions sont les suivantes :

2 Conseillers d'arrondissement :

1. M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL
2. Mme Fadila TAIEB

2 personnalités qualifiées :

1. M. Guillaume BORDRY, Professeur de Lettres et Musicologie
2. Mme Natacha REGNIER, Comédienne

Madame Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Juste une petite question. Pourquoi il n'y a pas d'élus de l'opposition ? Tandis que dans le temps, un élu de l'opposition y siégeait. »

Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement ;

« Cela me paraît compliqué car il n'y a que deux sièges. Comme vous le voyez le conservatoire est extrêmement lié à la délégation de Fadila TAIEB et à la mienne. Avec seulement deux sièges, c'est compliqué et il serait ennuyeux que l'exécutif ne soit pas représenté dans sa totalité au conservatoire.»

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est en effet la réponse que j'allais vous faire. Maintenant, je suis prête à ce que vous soyez associés d'une manière ou d'une autre au Conseil d'Etablissement du Conservatoire. Cela ne me pose pas de problème sur le principe. Je m'engage à regarder ce qu'il est possible de faire. »

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-024)

~~*****~~

- DELIBERATION (12-2014-012) : Désignation des représentants au sein des conseils d'écoles publiques élémentaires et maternelles.

Monsieur Laurent TOUZET, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

“ En introduction, je souhaite insister sur le fait que tous ces établissements scolaires pour lesquels nous allons nommer des représentants, structurent la vie éducative et familiale de notre arrondissement. Il est très important que nous qui allons être tous désignés dans ces établissements scolaires, puissions y siéger régulièrement. Il s’y passe des choses très importantes pour les habitants du 12ème, pour les enfants du 12ème. Je vous rappelle que la commune, Ville et arrondissement, est collectivité de tutelle pour les écoles mais aussi les collèges et les lycées.

Pour la première délibération, nous proposons de désigner des représentants au sein des conseils d'écoles publiques élémentaires et maternelles. Ici aussi, nous avons fait le choix démocratique d'associer l'opposition municipale qui pourra représenter le conseil d'arrondissement dans 6 écoles bien qu'il n'y ait qu'un représentant du conseil d'arrondissement dans chacun des conseils d'écoles. Si vous le souhaitez, je peux faire la lecture détaillée école par école. Sinon, cela figure dans le projet de délibération. “

Conseils d'écoles publiques élémentaires :

- 165 rue de Bercy Mme Florence CHOPIN GENET
- 4 rue Bignon M. Christophe TEISSEIRE
- 18 rue de la Brèche aux Loups Mme Lunise MARQUIS
- 51 rue de Charenton..... Mme Brigitte VELAY-BOSC
- 315 rue de Charenton M. Richard BOUIGUE
- 8 rue Charles Baudelaire..... Mme Corinne ATLAN-TAPIERO
- 253 ter avenue Daumesnil M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL
- 40 boulevard Diderot M. Emmanuel GREGOIRE
- 5 rue Gerty Archimède M. Régis PEUTILLOT
- 83 rue du Général Michel Bizot M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL
- 5 rue Jean Bouton M. Matthieu SEINGIER
- 10 avenue Lamoricière - Mixte A Mme Pénélope KOMITES
- 8 avenue Lamoricière - Mixte B..... M. David GREAU
- 19 rue Marsoulan..... M. Richard BOUIGUE
- 16 rue Montempoivre..... M. Nicolas BONNET-OULALDJ
- 56 rue de Picpus - Mixte A..... M. Christophe NAJDOVSKI
- 56 rue de Picpus - Mixte B..... Mme Eléonore SLAMA
- 4 rue Pommard..... Mme Fadila TAIEB
- 27 rue de Reuilly M. Fabrice MOULIN
- 57 rue de Reuilly - Mixte A Mme Ophélie ROTA
- 57 rue de Reuilly - Mixte B M. Laurent TOUZET
- 52 rue de Wattignies Mme Sandrine CHARNOZ

Conseils d'écoles publiques maternelles :

- 13 rue Armand Rousseau..... Mme Lunise MARQUIS
- 167 rue de Bercy Mme Fadila TAIEB
- 28 rue de la Brèche aux Loups Mme Catherine BARATTI-ELBAZ
- 16 rue Charles Baudelaire Mme Pénélope KOMITES
- 253 bis avenue Daumesnil Mme Evelyne HONORE
- 70 avenue Daumesnil..... M. Matthieu SEINGIER
- 42 avenue du Docteur Arnold Netter.. M. Nicolas BONNET-OULALDJ

- 12 rue d'Artagnan Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE
- 15 rue Elisa Lemonnier M. Christophe TEISSEIRE
- 7 rue Jean Bouton Mme Manon GROMBERG
- 40 rue Jacques Hillairet..... M. Emmanuel GREGOIRE
- 2 place Lachambeaudie M. Régis PEUTILLOT
- 16 boulevard Carnot..... M. David GREAU
- 16 rue Marsoulan..... M. Laurent TOUZET
- 40 rue des Meuniers Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE
- 47 rue de Picpus Mme Eléonore SLAMA
- 56 rue de Picpus Mme Valérie MONTANDON
- 33 rue Pommard Mme Isabelle TAVAUX
- 59 rue de Reuilly M. Fabrice MOULIN
- 41 rue Traversière Mme Florence CHOPIN GENET

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je vous propose d'adopter cette délibération qui désigne nos représentants au sein des conseils d'écoles publiques élémentaires et maternelles de l'arrondissement. Est-ce qu'il y a des abstentions ou des votes contre ? Non. C'est adopté. »

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen
 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
 05 voix groupe Ecologiste
 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-025)



- **DELIBERATION (12-2014-013)** : Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.

Monsieur Laurent TOUZET, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

“ Il y a 6 collèges concernés avec à nouveau le choix d'associer l'opposition municipale dans quelques uns de ces collèges.”

Collège Jean-François Oeben - 23 rue de Reuilly :

Titulaires 1. Mme Evelyne HONORE
 2. M. François HAAB

Suppléants 1. Mme Lunise MARQUIS
 2. Mme Ophélie ROTA

Collège Paul Verlaine - 167 rue de Bercy :

Titulaires 1. Mme Fadila TAIEB
 2. M. Régis PEUTILLOT

Suppléants 1. M. Laurent TOUZET
 2. Mme Florence CHOPIN GENET

Collège Jules Verne - 20 rue de la Brèche aux Loups :

Titulaires 1. Mme Brigitte VELAY-BOSC
 2. Mme Evelyne HONORE

Suppléants 1. M. Nicolas BONNET-OULALDJ
 2. Mme Fadila TAIEB

Collège Guy Flavien - 20 rue d'Artagnan :

Titulaires 1. Mme Lunise MARQUIS
 2. Mme Catherine VIEU-CHARIER

Suppléants 1. Mme Fadila TAIEB
 2. Mme Brigitte VELAY-BOSC

Collège Paul Valéry - 38 boulevard Soutt :

Titulaires 1. M. Laurent TOUZET
 2. M. David GREAU

Suppléants 1. M. Richard BOUIGUE
 2. Mme Catherine VIEU-CHARIER

Collège Georges Courteline - 48 avenue du Docteur Arnold Netter :

Titulaires 1. Mme Eléonore SLAMA

Suppléants 2. Mme Ophélie ROTA
 1. M. Régis PEUTILLOT
 2. M. François HAAB

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-026)



- DELIBERATION (12-2014-014) : Désignation des représentants au sein des conseils d'administration d'un collège de plus de 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée.

Monsieur Laurent TOUZET, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

Collège Germaine TILLION - 8 avenue Vincent d'Indy :

Titulaires 1. M. Richard BOUIGUE
2. M. Nicolas BONNET-OULALDJ
3. M. Laurent TOUZET

Suppléants 1. Mme Evelyne HONORE
2. Mme Eléonore SLAMA
3. M. David GREAU

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-027)

~~~~~

- **DELIBERATION (12-2014-015)** : Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées autonomes régionaux et des lycées des ensembles immobiliers.

Monsieur Laurent TOUZET, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

**Lycée Général Technologique Arago - 4 place de la Nation :**

Titulaires 1. Richard BOUIGUE  
2. M. Fabrice MOULIN  
3. M. Franck MARGAIN

Suppléants 1. M. Christophe NAJDOVSKI  
2. Mme Catherine VIEU-CHARIER  
3. M. François HAAB

**Lycée d'Enseignement Professionnel Boule, Métiers d'ameublement - 9 rue Pierre Bourdan :**

Titulaires 1. Mme Sandrine CHARNOZ  
2. M. Jean-Louis MISSIKA  
3. Mme Valérie MONTANDON

Suppléants 1. M. Emmanuel GREGOIRE  
2. Mme Manon GROMBERG  
3. M. François HAAB

**Lycée d'Enseignement Professionnel Elisa Lemonnier - 10/20 avenue Armand Rousseau :**

Titulaires 1. Mme Sandrine CHARNOZ  
2. Mme Evelyne HONORE  
3. Mme Corinne ATLAN-TAPIERO

Suppléants 1. M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL  
2. M. David GREAU  
3. M. Franck MARGAIN

**Lycée d'Enseignement Professionnel Chennevière Malézieux - 31/35 avenue Ledru Rollin :**

Titulaires 1. Mme Florence CHOPIN GENET  
2. M. Nicolas BONNET-OULALDJ  
3. Mme Brigitte VELAY-BOSC

Suppléants 1. Mme Evelyne HONORE  
2. M. Fabrice MOULIN  
3. M. Régis PEUTILLOT

**Lycée Paul Valéry - 38 boulevard Sault :**

Titulaires 1. M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL  
2. M. Laurent TOUZET  
3. Mme Manon GROMBERG

Suppléants 1. M. Jean-Louis MISSIKA

2. M. Richard BOUIGUE
3. Mme Lunise MARQUIS

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-028)



- DELIBERATION (12-2014-016) : Désignation des représentants au sein Du conseil d'administration d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL).

Monsieur Laurent TOUZET, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

Lycée Théophile Gautier - 49 rue de Charenton :

Titulaires 1. Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE  
2. Mme Brigitte VELAY-BOSC  
3. M. Franck MARGAIN

Suppléants 1. M. Fabrice MOULIN  
2. Mme Florence CHOPIN GENET  
3. Mme Valérie MONTANDON

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-029)

~~~~~


- DELIBERATION (12-2014-017) : Désignation des représentants au sein Du conseil d'administration d'une Ecole d'Art.

Monsieur Laurent TOUZET, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

Ecole Supérieure des Arts Appliqués Boule - 9 rue Pierre Bourdan :

Titulaires 1. Mme Catherine VIEU-CHARIER
 2. M. Christophe NAJDOVSKI
 3. Mme Manon GROMBERG

Suppléants 1. M. Jean-Louis MISSIKA
 2. Mme Pénélope KOMITES
 3. Mme Eléonore SLAMA

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-030)

~~~~~

- **DELIBERATION (12-2014-018)** : *Désignation des représentants du conseil du 12ème arrondissement au sein du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 12ème arrondissement.*

**Monsieur Fabrice MOULIN, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :**

“ Pour rappel, le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 12ème dit CSPDA, est l'instance locale de concertation, d'échange d'informations et de suivi des actions menées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Il est co-présidé par la Maire d'arrondissement, le commissaire central et le représentant du procureur de la République. Il réunit les acteurs de l'arrondissement concernés directement ou indirectement par ces questions. Les élus que nous allons désigner, les fonctionnaires de la Ville, du département et de l'Etat, Police, Justice, Education nationale, les associations de prévention spécialisées, les bailleurs sociaux, associations de quartier et d'autres.

Chaque année sur la base du contrat de sécurité d'arrondissement, le conseil dresse un état des lieux partagé de la délinquance et propose de nouvelles orientations adaptées aux problèmes constatés. 10 membres du conseil d'arrondissement doivent être désignés pour y siéger, 8 issus de la majorité et 2 issus de l'opposition municipale. Je le répète ce conseil est un espace de dialogue et de proposition. Je me permets donc d'insister sur la nécessité de traiter les questions éminemment complexes et sensibles que sont la sécurité et la prévention de la délinquance, en faisant preuve de responsabilité, en mettant nos compétences au service des habitants du 12<sup>e</sup>, en respectant le travail souvent difficile des institutions que sont la police et la justice, et des acteurs spécialisés, en refusant de céder aux anathèmes, aux simplifications, à l'angélisme, à l'instrumentalisation et aux fausses polémiques, en récusant d'avance toute récupération, amalgame ou stigmatisation. Bref, au CSPDA comme ailleurs, la tranquillité publique et la sécurité sont des droits. Rappelons que la liberté l'est aussi et que la fraternité est dans notre devise. Engageons-nous ensemble à traiter les questions de sécurité et de prévention avec l'esprit républicain qui, je suis sûr, nous anime tous ici et animera les représentants de ce conseil que nous allons élire au sein du CSPDA.

Je vais le citer et je vous demande de bien vouloir en délibérer. Je vous remercie. ”

**Majorité Municipale :**

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ
- M. Nicolas BONNET-OULALDJ
- M. Richard BOUIGUE
- M. David GREAU
- Mme Pénélope KOMITES
- M. Fabrice MOULIN
- M. Régis PEUTILLOT
- Mme Fadila TAIEB

**Opposition Municipale :**

- Mme Valérie MONTANDON
- M. Matthieu SEINGIER

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-031)



- DELIBERATION (12-2014-019) : Délibération par laquelle Mme la Maire du 12ème arrondissement demande au Conseil d'arrondissement l'autorisation de signer l'inscription d'une association à la Maison des Associations.

Monsieur Richard BOUIGUE, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

“ Une délibération cadre de début de mandature qui vise à autoriser Mme la maire à procéder à l'inscription d'une association à la Maison des Associations.

Je rappelle que les demandes sont instruites par la Maison des Associations, qui vérifie en particulier leur intérêt local.

Un rapport annuel est présenté en conseil d'arrondissement pour rendre compte de ces inscriptions. A ce jour, je peux vous indiquer que 556 associations sont inscrites à la Maison des Associations. Ces associations inscrites se distinguent des associations domiciliées, lesquelles bénéficient aussi de certains services comme la boîte aux lettres, le courrier,...

Ces associations inscrites relèvent majoritairement des domaines de la culture, de l'éducation et du champ social. Ce sont plutôt des associations créées récemment.”

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-032)

❦❦❦❦❦

**- DVD 20141028 : Extension du Tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.**

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Cette délibération exprime notre volonté forte de se projeter immédiatement dans la réalisation des nouveaux grands chantiers de notre mandat. Elle présente des projets de dimension métropolitaine mais aussi très structurante pour notre arrondissement et que nous devons mettre en œuvre avec les arrondissements voisins comme avec les communes limitrophes. Elle illustre ainsi notre volonté de mettre en œuvre très vite les engagements que nous avons pris ensemble devant les Parisiens. Ces projets qui dépassent le seul cadre des mobilités concernent toutes les dimensions de la ville. Ils s'accompagnent d'une requalification de l'espace public et bénéficient à l'ensemble du tissu urbain de proximité. Ces projets accompagneront également des projets urbains structurants et de grande ampleur pour notre arrondissement, concernant par exemple Bercy-Charenton ou la rénovation de la Place de la Nation. Ces projets se penseront par ailleurs à l'échelle locale comme régionale, en lien étroit avec des acteurs institutionnels.

Je me permets également de souligner que cette délibération parisienne poursuit les réflexions et actions des personnes engagées au niveau local, par la mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement lors de la précédente mandature, sur les espaces majeurs de notre arrondissement. Par exemple, sur nos gares avec la poursuite des liaisons inter-gares et un travail sur la meilleure insertion urbaine de la gare de Bercy. Citons également le travail déjà amorcé de redéfinition de l'espace public aux abords de la gare de Lyon et l'expérimentation d'un plan piéton pour faciliter les cheminements. Un travail qui a toujours associé les conseils de quartier qui ont largement été mobilisés sur cette thématique.

Cette délibération est également synonyme de notre engagement constant en faveur des mobilités douces et des transports en commun comme outil majeur de lutte contre la pollution et de l'amélioration de l'air à Paris. Il me semblait important de rappeler ces enjeux avant que mon adjoint ne vous présente plus en détails cette délibération. »

**Monsieur David GREAU, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement :**

« Il s'agit d'un honneur pour moi de rapporter cette première délibération d'importance. Au-delà du caractère un peu technique qui est une autorisation de passation de marché de réalisation et d'étude, cette délibération montre dès le premier conseil d'arrondissement, que la majorité élue le 30 mars dernier, compte bien tenir ses engagements en matière de transport collectif.

Comme vous l'avez dit Mme la maire, il est question ce soir, conformément aux propositions faites aux Parisiennes et aux Parisiens durant la campagne, de lancer une nouvelle étape ambitieuse, d'ampleur métropolitaine, d'amélioration des déplacements et du cadre de vie des Parisiens.

Cette délibération porte sur 4 projets distincts mais complémentaires. Le premier aspect est de permettre à la Maire de Paris de lancer toutes les procédures pour l'extension du tramway des Maréchaux. Deux extensions sont prévues. D'abord, une nouvelle extension du tramway T3. Les travaux d'extension de la Porte d'Asnières ont déjà démarré. Il s'agit désormais de lancer le bouclage de ce transport en rocade depuis la Porte d'Asnières jusqu'à la Porte Dauphine. Puis entre la Porte Dauphine et le Pont Garigliano. Il s'agit également de desservir le Bois de Boulogne à ses installations sportives. En fonction des études de besoin et des conditions d'insertion urbaine, ce bouclage de la rocade pourra faire appel à un bus à haute qualité de service ? c'est-à-dire un bus à grande capacité, accessible, avec une priorité aux feux. Il s'agit également d'étendre

le tramway de la Porte de Vincennes à la Place de la Nation. Autant dire que ce projet nous concerne au plus haut chef mais je vais y revenir. Il s'agit également de lancer toutes les procédures pour permettre l'arrivée aux portes de Paris de lignes de bus à haut niveau de service. Là-dessus, le 12ème n'est pas directement impacté par les premières propositions mais elles amélioreront considérablement la desserte de la capitale, en proposant des bus de qualité, accessibles et réguliers à l'échelle de la métropole. Enfin, il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à lancer des études sur deux volets qui nous concernent directement. La desserte des gares parisiennes, en recherchant une liaison inter-gares qui soit performante, fiable et écologique, au même titre qu'un tramway. Et une étude qui permettra de poursuivre la reconquête des berges de Seine pour les Parisiens et les usagers de Paris.

Il s'agit encore d'un engagement collectif de notre majorité. Reconquérir les berges et faciliter l'accès au cœur de Paris à d'autres usagers que les seuls automobilistes qui utilisent quotidiennement ce qui est aujourd'hui une autoroute urbaine.

Revenons quelques instants sur cette extension du tramway de la Porte de Vincennes à la Place de la Nation. Ce projet se fera comme cela a été le cas sur l'ensemble du trajet du T3, en concertation avec les riverains, les commerçants, les conseillers de quartier et nos voisins du 20ème arrondissement. L'arrivée du tramway sur le boulevard des Maréchaux dans notre arrondissement, a permis non seulement d'offrir de meilleures conditions de déplacement mais aussi de transformer l'espace urbain, de le rendre plus convivial et plus attractif. En prolongeant le tramway jusqu'à la Place de la Nation, c'est l'ensemble du cours de Vincennes qui s'en trouvera modifié et apaisé. Ce projet nous concerne directement. Il est très attendu depuis que ? pour des raisons d'exploitation, la coupure du tramway des Maréchaux a été rendue nécessaire entre les deux lignes du T3A et du T3B. Quitte à faire entrer le tramway sur le cours de Vincennes, pourquoi ne pas lui faire parcourir les quelques centaines de mètres qui le séparent de la Place de la Nation, du RER A et des lignes 2, 6 et 9 du métro. Il y a là une opportunité évidente qu'il faut saisir. Nous nous y sommes engagés et nous le ferons.

Tels sont nos engagements envers les Parisiens en matière de transports de surface qui se concrétisent dès ce soir dans l'adoption d'une procédure qui permettra à la Maire de Paris et à la Ville de Paris, de mener sans retard tous ces chantiers. Pour finir, sachez que cette disposition du code des marchés publics a déjà été mise en œuvre avec succès pour l'extension du tramway de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle donc pour l'extension qui nous concerne. Elle ne substitue évidemment en rien aux étapes de concertation préalable de l'enquête publique, de la déclaration de projet qui jalonne la réalisation de telles infrastructures et qui jalonnent tous ces projets. Plus que la délibération de ce soir qui concerne la prestation des marchés de travaux d'études, ce sont ces étapes qui permettront naturellement à chacun d'être parfaitement informé et de s'exprimer tout au long de la réalisation de ces projets. Notre conseil sera bien évidemment saisi à chacune des étapes qui conduiront à l'extension du tramway à la Nation. Chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération qui ouvre un nouveau chapitre de la priorité faite depuis 2001 aux transports collectifs et aux alternatives à l'usage individuel de l'automobile."

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous remercie.

Madame MONTANDON, il me semble que vous avez déposé un vœu rattaché à cette délibération. Je vous propose d'en faire la présentation afin que nous puissions débattre des deux en même temps, si vous le voulez bien. »

**Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci Madame la maire. Avant de présenter le vœu, je souhaitais revenir sur la délibération. Il s'agit d'une délibération très vaste et vous l'avez dit. Il y a différents points bien distincts. Nous

pourrions même dire des sujets à géométrie variable et cela est bien dommage. Il nous aurait semblé opportun de séparer cette délibération en 4 délibérations afin de pouvoir apporter différentes nuances aux différents sujets. C'est pour cela que nous allons prendre le temps d'étudier les 4 différents points notamment concernant le bouclage du T3. Je souhaite vous rappeler que le groupe UMP lors de la mandature précédente avait à plusieurs reprises proposé des études sur l'extension du T3 à la Porte Maillot. Ces vœux ont été rejetés pendant plusieurs années jusqu'en 2013 où enfin l'exécutif a commencé timidement à engager des études. Simplement pour vous rappeler que l'opposition dès le départ, avait demandé et prôné le bouclage du T3.

Concernant les liaisons entre les gares. Nous sommes un peu plus dubitatifs. Tout d'abord, le paragraphe est très imprécis. S'agit-il de liaisons entre les gares directement ou s'agit-il de stations intermédiaires ? Rien n'est dit. Au niveau du chiffrage, c'est le blanc total. Donc plusieurs questions qui restent en suspens. Et nous avons aussi des remarques concernant les réaménagements qui ont pu être réalisés lors des mandatures précédentes. Tout d'abord, vous avez les réaménagements des boulevards Montparnasse, de Port-Royal et de Saint-Marcel. Nous pourrions nous demander pourquoi les liaisons entre les gares n'ont pas été étudiées à ce niveau-là et notamment le renforcement des lignes de bus. Nous pourrions faire exactement la même remarque concernant le boulevard Magenta qui a été réaménagé et nous connaissons les conséquences notamment de saturation du trafic automobile actuellement. Pourquoi ne pas avoir pensé à ces liaisons de gares à ce moment-là plutôt que maintenant ? Lorsque vous parlez de tramway ou de bus. Le bus aurait peut-être pu être renforcé à ce moment-là. Mais pour le tramway, nous ne voyons pas comment vous allez dans cet embouteillage constant, arriver à mettre une ligne de tramway supplémentaire. Donc beaucoup d'interrogations. Un paragraphe, même si je sais que vous n'en êtes qu'aux orientations, qui laisse de nombreuses questions un suspens. Et je rappelle qu'aucun chiffrage n'est évoqué.

Concernant la création d'une liaison à haut niveau sur les quais hauts de la Seine rive droite. Je vous rappelle que lorsque vous avez lancé le projet sur la rive gauche, de fermeture de 2km pour l'aménagement des berges, il avait été prévu par le Maire de Paris une alternative de transport et surtout un renforcement des transports existants. Or, cela n'a pas été le cas. Lorsque nous observons le RER C qui est une ligne malade, rien n'a été fait. Je sais qu'il s'agit d'un engagement de campagne du groupe des Verts et qu'il est bon de l'annoncer dès le début. Mais lorsque nous voyons la complexité de ce projet et le coût que cela peut impliquer, n'y a-t-il pas urgence à améliorer plutôt les lignes existantes comme le RER C ?

Enfin, sur le prolongement du T3 de la Porte de Vincennes à Nation. Nous pouvons déplorer une première chose à savoir pourquoi cela n'a pas été fait lors des travaux du T3 à la Porte de Vincennes car recommencer des travaux est plus coûteux que de les faire dans la continuité. Nous avons voulu déposer un vœu afin de nous assurer, là vous l'avez dit à l'oral mais ce n'est pas forcément visible dans la délibération, qu'il y aura une réelle concertation avec les riverains et avec les commerçants. Lorsque nous savons à quel point une prolongation de tramway, surtout à cet endroit, a une conséquence directe sur les riverains mais aussi sur les commerçants car ils sont très nombreux au niveau du haut du cours de Vincennes. Il faut aussi faire attention aux collèges existants. Il faut être sûr de prendre en compte tous les paramètres à savoir les collèges et le marché bi hebdomadaire. Il faut profiter de cette prolongation pour repenser la correspondance entre le T3A et le T3B. Nous avons eu l'occasion lors de la mandature précédente de revenir sur ce sujet et de s'accorder tous sur la dangerosité que constitue cette correspondance. Des voyageurs souvent pressés et stressés enjambent les barrières et traversent directement sur le cours de Vincennes. Nous espérons que ce sera l'occasion de penser une autre configuration pour cette rupture de charge anticipée. Je vous remercie. »

**Monsieur David GREAU, Conseiller d'arrondissement, Adjoint auprès de la Maire du 12e arrondissement :**

“ Je souhaite répondre à la fois à vos propositions et à votre vœu. La concertation nous la faisons sur l’ensemble du trajet du T3. C’est la même délibération qui avait été passée pour l’extension et cela n’a pas empêché la concertation, bien au contraire.

Nous continuerons à concerter de la même manière sur cette extension de la Porte de Vincennes jusqu’à la Place de la Nation. Il n’y a aucun souci me concernant.

Je souhaite revenir sur un autre aspect de votre vœu que vous avez évoqué très rapidement à savoir la question de la sécurité de la traversée du cours de Vincennes. Vous faites un exposé des motifs qui décrit le cours de Vincennes. Je suis d’accord. En effet, sur le cours de Vincennes, il y a une rupture de charge du tramway. Oui, de nombreux voyageurs enfrennent le code de la route et traversent hors des passages cloutés. Oui, il y a un marché bi hebdomadaire. Oui, il y a un lycée et un groupe scolaire. Je dois rappeler qu’au moment de la construction du T3 et de la concertation, cette voie était de la compétence du préfet de police. Cela est encore le cas pour quelques temps, en attendant que le décret d’application de la loi du 22 janvier 2014 suite à un amendement qui a donné compétence de premier ressort à la Ville de Paris, soit publié, sur un certain nombre de ces axes structurants de la voirie parisienne dont le cours de Vincennes. Nous aurons sans doute plus de facilité à mettre en œuvre ces nouveaux aménagements.

Maintenant, je me demande si ce vœu est réellement utile. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance mais un vœu du groupe Ecologiste, adopté en février 2013 par l’exécutif parisien, avait déjà posé un certain nombre de ces constats et avait demandé à la Ville d’étudier des aménagements complémentaires. Et il allait même plus loin en proposant une limitation de la vitesse à 30km/h à cet endroit et un renforcement de la signalisation déjà existante. Ce travail est en cours et nous allons l’accélérer avec le vote de cette délibération et avec le lancement du projet d’extension du tramway.

En conclusion, je souhaite vous rassurer en vous disant que non, la Ville de Paris, en particulier la Mairie du 12ème, ne souhaite pas mettre en danger la vie des usagers du tramway. Oui, nous allons améliorer l’information afin que les comportements dangereux de certains puissent cesser. Et oui, nous concerterons. Je pense que ce vœu est d’ores et déjà satisfait et je demande au groupe UMP-UDI-MODEM de le retirer ou à défaut, nous voterons contre. ”

**Madame Corine ATLAN-TAPIERO, Conseillère d’arrondissement:**

“ Merci madame la maire. Je souhaiterais rebondir sur les propos de Madame MONTANDON au travers de son vœu. Lorsqu’il a été dessiné la ligne du tramway, une étude avait été faite concernant son prolongement de la Porte de Vincennes à Nation. La Mairie de Paris avait décidé de ne pas retenir cette option. Nous pouvons nous étonner de voir revenir aujourd’hui cette éventualité. D’autant plus que cela pose une question. Pourquoi nous décidons de faire arriver ce tramway jusqu’à l’intérieur de Paris tandis que dans une logique de la métropole Grand Paris, il vaudrait peut-être mieux l’ouvrir vers l’extérieur? Je souhaiterais savoir si vous pouvez, à l’intérieur de ce projet, essayer d’entrevoir cette étude de faisabilité, voir d’autres options que celles que vous avez déjà préalablement fixées.

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Rentrer à l’intérieur de Paris, c’est parfois aussi permettre de se tourner vers l’extérieur. Comme l’a dit David GREAU, amener le tramway Place de la Nation, c’est permettre la correspondance avec des modes de transport parisiens et métropolitains puisque nous avons le RER A à la Place de la Nation. C’est principalement cet objectif qui nous permet d’étudier à nouveau aujourd’hui le prolongement du tramway à la Place de la Nation. Cela avait déjà été étudié et je pense que c’est un plus que nous l’ayons acté aujourd’hui. Nous l’avons proposé aux Parisiens et ils ont choisi de retenir ces propositions qui ont été portées durant la campagne. Cette proposition de prolongement servira les habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement mais aussi ceux du 11<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup>. Il



s'agit d'une deuxième étape qui vient en complément de l'installation de la correspondance à la Porte de Vincennes. Cette installation de la correspondance, si elle oblige les voyageurs à changer de tramway, elle nous a aussi permis de considérablement améliorer la sécurité de la traversée du cours de Vincennes.

Aujourd'hui, nous avons deux fois trois voies avec une limitation à 50km/h qui est très bien respectée. Il y a peu d'accidents car nous avons aménagé le tramway. Ce n'était pas le cas auparavant. C'est parce que nous avons la correspondance à cet endroit que nous pouvons faire rentrer le tramway à la Place de la Nation ce dont nous nous réjouissons tous. Cette délibération ne présente pas aujourd'hui de calendrier ni de chiffrage puisqu'il s'agit d'une délibération cadre qui permet d'autoriser la Maire de Paris à lancer les études. Et je ne doute pas que nous aurons de nombreuses autres délibérations pour nous expliquer comment ces projets structurants seront mis en œuvre dans les prochains mois. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je propose que nous procédions au vote. »

Votants : 30

Pour : 30 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-033 AVIS)



- **VŒU (12-2014-03)** : *Vœu relatif à l'extension du tramway, déposé par le groupe d'Union UMP-UDI-Modem, rattaché au projet de délibération 2014 DVD 1028, extension du tramway T3 à Pont Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.*

**Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Vu la délibération 2014 DVD 1028 relative à l'extension du tramway T3 ;

Considérant que la rupture de charge du Tramway à la Porte de Vincennes implique le changement de train par les voyageurs de part et d'autre du cours de Vincennes ;

Considérant que de nombreux voyageurs pressés de manquer le départ du tramway enjambent les barrières et traversent le cours de Vincennes hors des passages cloutés ce qui représente un grand danger ;

Considérant les caractéristiques actuelles du cours de Vincennes avec la présence du marché bi hebdomadaire sur les trottoirs du XIIe et la présence du lycée Helene Boucher et la cité scolaire Maurice Ravel sur la partie XXe :

Considérant que le cours de Vincennes fait partie des axes importants pour lesquels le Préfet de Police reste compétent pour fixer les règles de circulation et de stationnement ;

Considérant que le haut du cours de Vincennes est très commerçant avec la présence de nombreuses boutiques qui nécessitent des zones de livraisons et de stationnement.

**Les élus du groupe d'Union UMP-UDI-Modem émettent le vœu que :**

**Le Maire de Paris s'engage lors des études de l'extension du Tramway T3 de la Porte de Vincennes à la Place de la Nation à améliorer la sécurité du transfert des voyageurs d'une rame à l'autre au niveau de la rupture de charge et mène une réelle concertation avec les riverains, les commerçants du cours de Vincennes et les conseils de quartier en amont du projet d'extension du T3.**

Votants : 30

Pour : 7 voix Groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 23

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-034 VOEU)



**- DU 20141005 : Aménagement 2-6, rue Gerty Archimède (12ème). Réalisation d'un programme de bureaux et d'un équipement public sportif. Cession d'une emprise foncière.**

**Monsieur Richard BOUGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Merci Madame la Maire. Cette délibération s'inscrit dans le prolongement de l'aménagement de la ZAC Bercy et qui est aujourd'hui le quartier de Bercy. Je rappelle que l'actuelle majorité, alors dans l'opposition, s'est fortement mobilisée pour qu'il puisse y avoir des équipements publics importants qui permettent un bon fonctionnement et un bon vivre ensemble dans ce quartier.

C'est ainsi que la Ville de Paris, en 2004, a acquis un terrain d'une superficie d'environ 9 000 m<sup>2</sup> afin d'y construire une école polyvalente sur une superficie de 2 740 m<sup>2</sup>. Cette école a été réalisée en 2005 et une voie provisoire a été créée pour permettre sa desserte.

C'est ainsi que la Ville de Paris a souhaité dès cette époque que sur le solde de cette emprise - d'environ 4.400 m<sup>2</sup> - soit réalisé, après cession à un opérateur privé, un immeuble de bureaux qui permettrait de constituer un écran de protection phonique par rapport aux voies ferrées voisines de cette école.

C'est ainsi que la mairie du 12<sup>e</sup> a émis le souhait d'intégrer au futur bâtiment, un équipement municipal du type bibliothèque ou salle de sport - une proposition reprise en 2005 lors des débats sur l'élaboration du PLU. Par une délibération du 14 mai 2012, le conseil de Paris a ainsi autorisé le lancement d'une consultation en procédure de dialogue compétitif en vue de la cession de l'emprise pour la réalisation d'un programme de bureaux d'environ 9 000 m<sup>2</sup> et d'un équipement public sportif à acquérir par la Ville en l'état futur d'achèvement.

Ce projet va permettre de finir l'aménagement de cette parcelle. Je souhaite rappeler que cet équipement sportif est fortement attendu dans le quartier de Bercy, tant par les écoles que par les associations locales et les habitants. D'ailleurs, en 2008, le conseil de quartier de Bercy pointait la manque d'infrastructure sportive et décidait de consacrer une partie de son budget d'investissement à la réalisation d'un city-stade pour développer les pratiques amateurs en libre accès, aux jeunes du quartier.

Ce projet ne porte certes pas l'équipement culturel que certains attendaient. Celui-ci a toute sa valeur et toute sa légitimité et nous pourrions très probablement trouver d'autres lieux pour le construire - soit dans le cadre de Bercy-Charenton soit dans le cadre de l'évolution de l'ancienne école Gabriel Lamé après la construction du nouveau conservatoire. Autrement dit, nous avons là des disponibilités foncières qui peuvent nous permettre de faire aboutir ce projet d'équipement culturel sans être contraints de l'entasser dans le projet que nous présentons aujourd'hui.

Une procédure de dialogue compétitif européen s'est donc déroulée de septembre 2012 à novembre 2013, au terme de laquelle 9 projets ont été sélectionnés et au final 6 d'entre eux retenus. Les candidats ont été présentés, ont passé deux épreuves - l'une en juillet 2013 et l'autre en novembre 2013. A l'issue de ce processus, 12 propositions ont été étudiées par la commission au travers de critères portés au règlement de consultation. 3 critères ont prédisposé au choix final : le prix, la qualité architecturale et la qualité de la note méthodologique exigée des candidats, autrement dit, l'inscription dans le cadre du projet futur Bercy-Charenton.

Parmi toutes les offres proposées, c'est l'équipe Ogic - Brenac & Gonzalez qui a été retenue en obtenant la note de 8,56/10 ce qui est une très bonne note.

Cette proposition possède 3 aspects intéressants pour la Ville de Paris et pour le projet au service des habitants.

- un prix d'acquisition du terrain d'une valeur supérieure aux estimations. A 43 millions d'euros minimum il est bien au-delà de toutes les estimations réalisées à la fois par le conseil du patrimoine et par France Domaine.

- le prix de l'équipement public sportif estimé à 6 830 000 €. Un prix que France Domaine a indiqué comme étant acceptable par ses services.

- Ce projet de la société Ogic et de l'architecte Brenac et Gonzalez, au-delà des enjeux financiers, est intéressant pour son inscription dans le paysage et ses fonctionnalités urbaines. Ce projet permet en effet de dégager un espace au sol pour réaliser un jardin qui permettra une vraie liaison avec le projet Bercy-Charenton. Ce sont des toitures végétalisées, des rez-de-chaussée animés avec une cafétéria et une réelle visibilité du gymnase. Il s'agit d'une architecture considérée comme soignée avec une façade aménagée de balcons et des équipements sportifs très fonctionnels avec des entrées bien distinctes pour les différents usages.

Compte-tenu du rapport proposé, nous proposons la désignation de ce lauréat et la signature avec cette société d'une promesse de vente et la signature concomitante d'une promesse d'achat de l'équipement sportif ainsi que l'indemnisation de chaque candidat ayant participé à ce concours d'architecture.

Enfin, dans ces conditions, la cession définitive et l'acquisition par la ville pourraient intervenir au premier trimestre 2015.

L'équipement sportif pourrait être en capacité de fonctionner à compter du premier semestre 2017 ce qui répondrait à une réelle attente dans le quartier. Nous vous proposons d'en délibérer.»

**Monsieur Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Madame la Maire, chers collègues. J'ai deux questions sur ce projet. Tout d'abord, vous nous faites délibérer sur la possibilité d'une pré-commercialisation des bureaux de 50%. Est-ce qu'il n'aurait pas été plus prudent pour la Mairie de Paris, de demander lors de l'appel d'offres, des prises fermes, qui auraient évité éventuellement de transformer la Mairie en prêteur au cas où ces commercialisations ne s'avéraient pas être possibles.

J'ai une deuxième question sur la conséquence de la loi Alur votée en mars 2014. Est-ce que vous avez prévu une réindemnisation ou une compensation pour la Mairie au cas où nous pourrions relever le projet sur une hauteur plus importante ? Et le prix attractif de la société Ogic se trouverait un peu moins attractif dans ces conditions. Avez-vous prévu une compensation ? Merci.

**Monsieur Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Les élus écologistes s'abstiendront à regret sur cette délibération. Je vous explique pourquoi. Tout d'abord, sur l'aménagement du quartier de Bercy. Depuis une quinzaine d'années, nous sommes mobilisés pour faire en sorte que dans ce qui fut la ZAC Bercy, nous ayons enfin les équipements publics qui soient à la hauteur de l'aménagement d'un nouveau quartier parisien. La ZAC Bercy a été aménagée au début des années 90 avec une priorité donnée au logement et c'est très bien. Mais les équipements publics qui devaient aller avec avaient été oubliés par les précédentes majorités avant 2001. Nous nous sommes beaucoup mobilisés ensemble notamment sur la question de l'aménagement et de la création d'une école à Bercy, qui a vu le jour en 2005 sur le terrain de la rue Gerty-Archimède. Nous nous sommes aussi beaucoup mobilisés en ce qui nous concerne pour faire en sorte que nous ayons également d'autres équipements publics de proximité à savoir un équipement sportif ce qui est le cas dans ce projet et nous en sommes très heureux. Mais aussi un équipement culturel de proximité qui manque cruellement dans ce quartier. Lorsque la bibliothèque de prêt a été installée dans l'ancienne école Gabriel Lamé, elle a eu beaucoup de succès dans le quartier et cela correspondait à de réels besoins. Depuis un certain

nombre d'années, nous nous sommes mobilisés à travers le dépôt de vœux ou d'amendements sur des délibérations pour faire en sorte que sur ce terrain nous puissions avoir un équipement culturel de proximité donc une bibliothèque de quartier. Malheureusement, nos vœux ont été rejetés.

En toute logique, nous ne pouvons pas voter sur une délibération qui ne comporte pas cet équipement culturel de proximité. C'est pourquoi, nous nous abstenons. Même si nous sommes favorables à cet équipement sportif de proximité. J'espère que l'aménagement du site Bercy-Charenton nous donnera l'occasion de pouvoir re-questionner la présence d'un équipement culturel de proximité. Et pourquoi pas d'interroger la possibilité de l'usage de l'école Gabriel Lamé. Faisons en sorte que la concertation locale permette de déterminer ces questions. On nous objectera qu'il y a une protection phonique grâce aux bureaux. Mais je remarque que depuis 2005, il n'y a pas de protection phonique et que celle-ci pourrait aussi être assurée par un équipement public de proximité et pas forcément par des bureaux. Je rappelle également que nous avons plus d'1 million de mètres carrés de bureaux vides aujourd'hui à Paris. Il y a peut-être d'autres priorités que la construction de bureaux pour équilibrer financièrement des opérations d'aménagement. Nous avons aussi besoin d'équipements publics notamment dans les quartiers jeunes, familiaux comme celui de Bercy. Toutes ces raisons font que nous nous abstenons sur cette délibération, tout en soulignant l'intérêt de l'équipement sportif. »

**Monsieur Nicolas BONNET-OULADJ, Conseiller de Paris :**

« Ce que je retiens de l'intervention de mon collègue Christophe NAJDOVSKI, c'est surtout qu'un quartier a été décidé dans une ancienne mandature qui n'était pas la notre et que des équipements publics pour la population ont été oubliés. C'est une leçon que nous devons retenir pour l'avenir notamment à l'aune de plusieurs grands projets que nous porterons, que ce soit la caserne de Reuilly, que ce soit le quartier de Bercy-Charenton ou que ce soit l'arrivée d'une université Place de la Nation avec l'arrivée du tramway qui serait un bien pour tous les étudiants venant de banlieue.

Nous voterons cette délibération car il est bien pour les habitants de ce quartier d'avoir un équipement sportif supplémentaire à Paris qui est la dernière Ville de France en termes de dotation d'équipement sportif par rapport au nombre d'habitants. Nous avons un retard à combler et nous sommes fiers de participer au comblement de ce retard par rapport à d'autres arrondissements notamment de l'ouest et du centre de Paris qui n'ont pas forcément le foncier ni l'envie de créer des équipements sportifs et culturels. Nous ne pouvons pas opposer un équipement culturel à un équipement sportif. J'ose espérer que l'équipe municipale fera des propositions pour que nous trouvions un espace afin de répondre à la demande de nos collègues notamment pour une bibliothèque de proximité dans ce quartier.

En revanche, j'ai une question technique. L'équipement que nous allons construire coûte 6 millions d'euros. Or, dans le choix qui nous est présenté, il n'est pas fait référence à la programmation de l'équipement. Dans les équipements sportifs, vous avez différents types d'utilisation. Vous avez des gymnases pour les sports collectifs, des équipements pour les arts martiaux, des équipements pour la gymnastique sportive. Lorsque l'on choisit un architecte, une équipe, le programme devrait être présenté dans la délibération. Et cela pourrait être mis en débat avec l'ensemble du mouvement sportif. Nous avons un office des sports dans le 12<sup>ème</sup> qui fait chaque année une visite des équipements sportifs pour voir le niveau des travaux. Pour un équipement de ce type, je pense qu'il serait bien de préciser dès la première délibération, le programme. Je vous remercie. »

**Monsieur Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Concernant la pré commercialisation à 50%, disons que ce seuil assurait la stabilisation du projet et sans être contraint de le porter au-delà pour ne pas restreindre ou freiner les candidats. Ce n'est pas un mauvais seuil, c'est même un peu exigeant si l'on en croit certains.

Vous avez parlé de la loi Alur adoptée en mars 2014. La procédure a été lancée bien avant. C'est un peu compliqué en termes de rétroactivité (les dernières auditions ont eu lieu en novembre) et encore plus compliqué lorsqu'il s'agit de « s'élever » car nous sommes là sur des immeubles de bureaux.

Concernant l'intervention de Christophe NAJDOVSKI, elle ne me surprend pas. Elle est dans la continuité de ce que vous avez déjà exprimé en 2012 et avant à ce sujet. Je le regrette car je pense que nous ne sommes plus sur l'opposition initiale entre deux projets - un projet d'équipement sportif et un autre d'équipement culturel. Nous pouvons avoir les deux, je vous ai même indiqué deux pistes à creuser pour l'implantation de cet équipement culturel : l'ancienne école Gabriel Lamé et l'autre avec Bercy-Charenton.

Mais il faut aussi financer les projets, tous nos projets. Je rappelle que l'argent récupéré sur cette opération va directement alimenter le compte foncier et permettra aussi la réalisation dans Paris d'objectifs de mandature comme la construction de logements.

Un équipement comme celui-ci plus une école dans un même lieu est déjà assez conséquent. Il n'est pas nécessaire de tout entasser au même endroit

Je regrette que vous vous absteniez sur ce projet, vous auriez pu émettre un vote favorable avec une demande d'ouverture de discussions sur un équipement culturel de proximité.

Concernant la remarque de Nicolas BONNET, je la partage entièrement. Je dois dire qu'elle n'est pas complètement étrangère à la réalisation de ce projet. J'en veux pour argument que nous avons pris en compte, dans notre arrondissement, le déficit d'un type d'équipement particulier, à savoir un dojo. Des associations disposaient encore de l'accès à un dojo il y a encore quelques temps, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous en avons un mais en très mauvais état dans le quartier de Bel air Nord et il n'est pas en état d'accueillir des activités régulièrement. La réflexion avec les acteurs a été de se dire que ce type de projet pourrait se dérouler dans cet équipement particulier et répondrait à une demande dans le quartier et même au-delà.

Pour ce qui est de la programmation. Il faudra en effet reprendre la discussion avec les associations et avec les acteurs locaux pour avoir une programmation qui soit adaptée aux pratiques et aux demandes locales des associations et de leurs adhérents. Les écoles aussi sont très demandeuses, notamment à Bercy, de cet équipement. Elles en ont notamment besoin pour les activités mises en place sur le temps périscolaire. »

**Monsieur Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous attendions quelques réponses avant de pouvoir donner la position du groupe. Et nous nous abstiendrons. Tout d'abord, le projet en tant que tel était attendu. Enfin. L'achat était de 2004. Monsieur BONNET nous explique que l'ancienne majorité n'avait pas anticipé. Mais vous avez eu plus de 6 ans pour réaliser ce projet.

Quelques observations. Sur la programmation. Je partage l'avis de Monsieur BONNET. Je souhaiterais une véritable vigilance sur le prix de cet équipement sportif soit 6 800 000 €. Nous craignons toujours les dérives et les refinancements ultérieurs. Ce coût est certes élevé mais certains candidats avaient estimé que 6 millions d'euros était une somme largement suffisante pour un tel projet.

Le projet devait s'inscrire dans Bercy-Charenton. Là, nous sommes dans le flou total. Comment peut-on s'inscrire dans un projet Bercy-Charenton qui lui-même est flou. Nous avons l'impression

d'avoir les prémices de ce que va être Bercy-Charenton c'est-à-dire que nous allons construire des murs autour des voies ferrées puisque l'idée de recouvrir les voies ferrées dans le cadre de Bercy-Charenton s'est écroulée. Nous nous interrogeons sur ce projet. Lorsque nous lisons dans le détail, la liaison avec Bercy-Charenton se ferait par des entrées côté voies. Nous sommes dans l'incertitude sur ce point vis-à-vis de la liaison avec Bercy-Charenton.

La question de Franck MARGAIN n'a pas été tout à fait comprise. C'était par rapport à cette commercialisation c'est-à-dire qu'il s'agit d'une condition suspensive. Que se passe-t-il, si jamais la société Ogic n'arrive pas commercialiser ces 50% ? Nous savons qu'actuellement les entreprises ne s'installent pas forcément facilement à Paris. Qu'est-il prévu si jamais ils ne parviennent pas à faire cette offre de bureaux ? Je vous remercie.

**Monsieur Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Monsieur SEINGIER, j'entends votre dernière remarque mais elle va un peu à l'inverse de ce que disait Monsieur MARGAIN. Vous dites que c'est compliqué de commercialiser à 50% et il nous a été proposé juste avant d'aller bien au-delà. Les éléments ne sont pas du même ressort. Monsieur MARGAIN, je n'ai pas compris que vous nous disiez que c'était compliqué à 50% mais que vous nous proposiez d'aller au-delà en pré commercialisation. Peut-être ai-je mal compris.

**Monsieur Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :**

« Sur la pré commercialisation, je vois un souci technique que ce soit trop ou pas assez. Je ne suis pas spécialiste pour savoir si 50% c'est peu. La question est de savoir s'il n'aurait pas mieux valu avoir des promoteurs qui prennent une offre ferme. Que se passe-t-il puisque c'est suspensif en cas de non commercialisation ? Ce n'est pas tellement la barrière qui m'inquiète. Pourquoi, ne pas avoir privilégié une offre ferme de manière à éviter que la mairie se retrouve avec un projet qui ne serait pas commercialisé. Qu'avez-vous prévu ? »

**Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Lors de la précédente mandature, nous nous étions émus au travers d'un vœu de l'inquiétude des familles concernant la pollution des terrains aux alentours de Gerty-Archimède. Il nous avait été répondu qu'il n'y avait pas de pollution. Je suis heureuse de voir que cette entreprise englobe un coût de dépollution dans son projet. Donc, il y avait bien une pollution. L'inquiétude des parents était sans doute fondée à l'époque. Je souhaiterais savoir, me faisant leur porte-parole, dans quelles conditions de nuisance, les travaux de dépollution et de risques vont-ils s'installer au moment des travaux ?

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci d'évoquer cette question. Au départ, c'était un projet global sur l'ensemble de la parcelle qui inclut l'école Gerty-Archimède. Nous avons construit l'école mais nous n'avons pas pu construire le reste car la parcelle s'est avérée polluée ce qui est souvent le cas des parcelles à proximité des voies ferrées. Nous en avons fait l'expérience dans notre arrondissement sur le projet Charolais-Rotonde et nous avons dû délocaliser la crèche. Ce n'est pas parce que le sol est pollué qu'il y a un danger pour les voisins. Mais cela contraint à une organisation de chantier un peu différente et à des mesures de précautions différentes. Le choix a été fait de construire d'abord l'école, de s'assurer que les écoliers et le personnel pouvaient fréquenter l'école en toute sécurité.

Ensuite, nous avons regardé à quelles conditions nous pouvions dépolluer le site et l'utiliser pour construire. Sur ces parcelles limitrophes des voies ferrées, excusez-nous mais sans forcément construire des murs, nous essayons de construire un urbanisme qui permette de préserver la

qualité de vie des habitants. Les personnes qui habitent aujourd'hui rue Baron-Leroy préféreraient peut-être avoir quelques immeubles écrans qui les protègent du trafic ferroviaire. Les habitants qui aujourd'hui sont en bordure du périphérique aimeraient peut-être avoir des bâtiments qui les protègent des nuisances. Il ne s'agit pas de vivre entre des murs mais de protéger les habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement des nuisances éventuelles. C'est pour cette raison que ce projet prévoit un équipement sportif et des bureaux, et pas de logements justement.

Je comprends vos interrogations sur la clause de 50%. Il s'agit d'une clause classique qui permet de stabiliser le budget global de l'opération et d'engager le promoteur à commercialiser 50%. Sinon, l'ensemble de la procédure est suspendu et nous sommes alors conduits à relancer la procédure. Mais je ne suis pas particulièrement inquiète sur la possibilité de commercialiser des bureaux dans le quartier de Bercy puisqu'aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de locaux vacants dans ce quartier.

Je propose de passer au vote. J'ai compris que deux groupes allaient s'abstenir. Personnellement, je le regrette. »

Votants : 30

Pour : 18 :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Abstention : 12

05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-035 AVIS)





- DAC 20141070 : Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé-Augusto Boal (12ème).

**Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

« Il vous est proposé de délibérer sur une subvention de 30 000 € pour la convention avec le Théâtre de l'Opprimé-Augusto Boal. Pour les nouveaux élus dont je fais partie, quelques mots sur ce théâtre du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Constitué en association 1901, ce théâtre a été créé en 1979. Le président est Léo Pereira De Oliveira et son directeur Rui Frati. Situé au cœur de notre arrondissement, rue du Charolais, ce théâtre de 100 places est centré sur le théâtre forum, la prévention, la formation et organise aussi le festival Migrations. La Ville de Paris le subventionne depuis 2002 et sa subvention est de 30 000 € depuis 2007. En 2013, 16 spectacles et 191 représentations ont eu lieu pour 6 982 spectateurs sans compter les nombreuses activités externes faites notamment au profit public de notre arrondissement. Son budget prévisionnel pour 2014 est de 479 661 €. La subvention de la Ville est donc constante et montre l'intérêt que nous portons à cette association culturelle de proximité. L'association assainit d'année en année ses comptes ce qui est compliqué dans le contexte actuel. Au Théâtre de l'Opprimé demain pour ceux qui sont intéressés, Mathilde Jorget de l'Opéra de Paris, talent 2013 s'y produira. Et pour la journée mondiale contre l'homophobie du 17 mai, le théâtre sera mobilisé du 12 au 17 mai. Nous vous demandons de bien vouloir délibérer sur cette subvention. Je vous remercie. »

**Madame Isabelle TAVAUZ, Conseillère d'arrondissement :**

« Je souhaite profiter de cette première attribution de subvention pour, au nom du groupe, nous féliciter de la présentation de ces subventions. Il y en aura plusieurs concernées par ma remarque. Nous avons apprécié le fait d'avoir plus d'informations et dans le dossier, d'avoir les comptes de résultat ainsi que les bilans comptables des associations. Le groupe va voter cette subvention.

Nouvelle équipe, nouvelle manière d'organiser ces modalités d'attribution. Je souhaiterais connaître vos modalités d'attribution de subvention. Et surtout votre positionnement par rapport à des déficits. En l'occurrence, le théâtre est concerné. Je veux dire en règle générale et pas seulement pour cette attribution. »

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Sur cette délibération, l'association assainit d'année en année ses comptes. Elle a réalisé des efforts importants pour redresser sa situation. C'est pourquoi, nous maintenons cette subvention.

De manière plus générale, je n'ai jamais douté que le débat démocratique pouvait nous faire tous avancer. Je me félicite que vous ayez insisté pour que nous ayons des délibérations plus précises qu'auparavant. Je vous propose que lors d'une prochaine séance, nous fassions une communication sur les méthodes d'attribution des subventions aux différentes associations. Il y a un certain nombre de dispositifs qui existaient notamment la commission de culture de proximité qui permettait sur la base d'un appel d'offres d'examiner différents projets culturels puis de proposer un certain nombre de subventions. Peut-être que cette manière de faire mériterait d'être poussée un peu plus loin. Si vous le permettez, je me réserve encore un peu de temps pour examiner cette manière de faire avec mon nouvel adjoint en charge de la culture et éventuellement avec mon adjointe en charge de la jeunesse et des sports et mon adjoint en charge de la vie associative afin d'aller un peu plus loin que ce que nous faisons lors de la précédente mandature comme nous l'avons déjà fait pour la commission logements et crèche. »

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 30 dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-036 AVIS)

❧❧❧❧❧

- **DFPE 20141006** : Subvention (138 256 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Crocos pour la crèche parentale (12ème).

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il s'agit d'une délibération pour une subvention d'un montant de 138 256 € pour la crèche parentale Les Crocos qui est située au 180, avenue Daumesnil. La subvention est en baisse par rapport à l'an dernier. L'an dernier, elle emménageait à cet endroit. Donc, nous avons attribué une subvention exceptionnelle. Je vous propose de bien vouloir la voter. »

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 30 dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-037 AVIS)

•••••

- DFPE 20141051 : Subvention (106 378 euros) et avenant n° 1 à l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte-garderie.

Madame Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il s'agit de la halte-garderie Croque nuage située au 30, rue Erard et qui dispose de 20 places. La subvention proposée est de 106 378 €. Elle est fixée dans le but de faire un cadrage des dépenses et un réajustement des heures d'occupation plus réalistes que l'année précédente. Elle a un peu augmenté par rapport à l'année précédente mais il s'agit d'une subvention classique. »

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 30 dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-038 AVIS)

•••••

**- DJS 20141079 : Subvention (41 000 euros) et convention avec l'association Reully Nation Sports (12e).**

**Madame Fadila TAÏEB , Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Il s'agit de l'occasion de mettre en avant le sport qui est un outil formidable d'intégration et d'éducation, d'apprentissage à la citoyenneté mais aussi un outil de santé publique. Ces propos liminaires vont pour les deux délibérations ;

La Ville souhaite développer le sport de proximité à Paris. Je vous rappelle qu'en 2001, la Ville a trouvé un parc d'équipements sportifs à la fois en mauvais état et nettement insuffisant pour répondre à la demande des clubs. Pour développer ce sport de proximité et répondre à l'exigence de tous les usagers, et en premier lieu les clubs, la Ville a investi plus de 600 millions d'euros dans les infrastructures sportives. Les tarifs en vigueur sont largement inférieurs aux coûts de fonctionnement des équipements car la Ville paie entre 37 € et 96 € à l'heure en dépense de fonctionnement pour une utilisation optimale des équipements. A noter que les horaires sont larges puisqu'ils vont de 7h à 22h30 et que les équipements fonctionnent 360 jours par an. Le personnel est qualifié, présent en permanence. Précisons que la mise en place du matériel sportif n'est pas faite par les associations mais est à la charge de la Ville.

Cette délibération concerne Reully Nation Sports qui est une association affiliée à la Fédération Française de Tennis et qui compte 661 licenciés répartis sur 12 équipes évoluant au niveau départemental et au niveau régional. Elle accueille des jeunes de tous âges et de tous niveaux. Ce club assure de très nombreuses qualifications de ses sportifs en phase finale du championnat de Paris chaque année et organise de nombreux tournois. Reully Nation Sports est un club majeur de l'est parisien, ancré dans le 12<sup>ème</sup> au stade Léo Lagrange, La Faluère, Carnot et Paul Valéry. Je vous demande de bien vouloir voter cette subvention dont le montant est en partie pour le fonctionnement et une grosse partie pour répondre à l'augmentation des tarifs. Je vous remercie. »

**Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je me réjouis de constater qu'avant 2001 rien ne s'est passé. Heureusement que vous êtes arrivés sinon peut-être que Paris serait restée noyée. Force est de constater qu'un grand nombre d'associations existent depuis bien avant 2001, certaines depuis 1956 et je ne pense pas que vous soyez pour quelque chose.

Blague mise à part. Je m'étonne encore une fois des objectifs poursuivis par la Ville de Paris notamment en matière associative et en matière de financement des associations puisque nous sommes là sur une subvention de fonctionnement que vous avez nécessairement induite par le choix opéré lors de la précédente mandature d'augmenter les créneaux d'utilisation des équipements sportifs par les associations. Nous voyons que vous offrez une compensation de 32 644 €. Je trouve tout de même assez extraordinaire de voir la Ville de Paris créer une recette propre et la financer elle-même. En termes de fonctionnement des deniers publics, c'est assez extraordinaire. Si c'est un jeu d'écriture, c'est très bien. Mais ce n'est pas très sain ni pour le fonctionnement des associations qui à terme ne pourront plus bénéficier de cette manne que vous leur donnez, pour faire passer la pilule d'une augmentation pas toujours agréable. Elles vont devoir répercuter à un moment ou à un autre cette augmentation sur leurs usagers à travers les cotisations de leurs adhérents.

Pour cette délibération comme pour la suivante où nous passons à un montant de compensation de 53 500 € sur l'année parce que vous avez fait le choix d'augmenter les créneaux horaires pour des motifs exposés à l'époque. Je trouve que c'est un peu dommage et ce n'était pas forcément ce qui était attendu comme action en direction des associations sportives de l'arrondissement. »

**Madame Fadila TAÏEB , Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« En effet, c'était le choix de la municipalité que d'augmenter les créneaux pour mettre en équité tous les clubs. Des clubs prenaient des créneaux sans réellement les utiliser et avaient peut-être moins de nécessités que d'autres. Par ailleurs, il s'agit bien de promouvoir le sport de proximité. Cette compensation doit donner les moyens à ces associations de participer à la politique sportive de la ville qui consiste à intégrer tout le monde, y compris les personnes en situation de handicap.

C'est à ce titre-là qu'il nous paraît plus équitable de proposer aux associations plus faibles, une compensation sur la possibilité d'accéder aux créneaux. De plus, le tennis présente un coût important. Un court de tennis se loue à l'heure donc ce sont des montants élevés. Il s'agit d'une politique assumée afin de permettre à tous d'accéder à ce sport. »

**Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je suis désolée mais vous ne m'avez pas réellement répondu. Ce n'est pas grave car nous connaissons les réponses. Mais je ne vous laisserai pas dire que nous méprisons ou dédaignons l'accueil des enfants en situation de handicap dans ces différentes structures. Vous avez choisi d'augmenter les créneaux horaires au motif que de grosses associations pourraient avoir phagocyté un grand nombre d'horaires. Moralité, vous êtes amenés à subventionner toujours plus les associations pour leur permettre de faire face aux augmentations que vous leur imposez. C'est extraordinaire. Que vous ne vouliez pas l'assumer, je peux le comprendre. Mais il ne faut pas nous faire porter un chapeau qui n'est pas le nôtre. Nous n'avons en aucun cas mis en cause la pratique sportive à destination des enfants ou des adultes porteurs de handicap. Loin de là puisque nous sommes tout comme vous des défenseurs des enfants et des adultes en situation de handicap. «

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous assumons pleinement cette réforme. Elle avait pour objectif une meilleure utilisation des créneaux sportifs. Contrairement à ce que vous dites, ces subventions compensatrices sont très attendues de la part des associations et elles ne sont versées qu'aux associations qui nous apportent la preuve qu'elles utilisent pleinement ces créneaux et qu'elles n'ont pas les moyens d'absorber l'augmentation tarifaire que nous avons appliquée dans un souci de justice sociale entre associations. Permettre à celles qui ont des ressources propres particulièrement élevées de payer un tarif plus élevé. Ce n'est pas simplement un jeu d'écriture puisque ces subventions compensatrices ne sont pas délivrées à toutes les associations. C'est le cas pour cette association, qui sans cette subvention compensatrice, serait menacée dans l'exercice de ses missions auprès des habitants du 12<sup>ème</sup>. C'est pourquoi, nous proposons que cette subvention lui soit proposée. Je propose de procéder au vote. »

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 30 dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen dont 1 pouvoir  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste  
07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-039 AVIS)

\*\*\*\*\*

- DJS 20141081 : Subvention (64 500 euros) et convention avec T.C. XII Bercy (12ème).

**Madame Fadila TAÏEB** , Adjointe à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« L'esprit étant le même, j'insisterai quand même sur cette association qui fait une politique très appuyée sur le handicap et sur les sports adaptés. Elle est prise en compte pour la subvention soumise à votre approbation et qui s'élève à 64 500 €. Une partie pour le fonctionnement et une autre plus importante pour compenser les augmentations de tarifs des équipements. Je vous remercie. »

**Madame Corinne ATLAN-TAPIERO**, Conseillère d'arrondissement :

« Cette association a présenté des documents assez précis. Cela faisait longtemps que nous n'avions pas vu de budget prévisionnel et c'est bien. Sur ce budget prévisionnel, l'association sollicitait une subvention de 68 000 €. Elle a subventionné 60 000 €. Au final, vous proposez 64 500 €. Comment par la suite le différentiel va-t-il s'inscrire sur leur projet puisqu'ils ont tenu compte d'une subvention minorée ? »

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ**, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il s'agit d'un budget prévisionnel comme vous l'avez remarqué. Je pense que nous aurons droit à un budget réalisé de l'association avant qu'elle ne demande une nouvelle subvention. Nous verrons à ce moment-là comment ils ont exécuté leur budget. Je propose de passer au vote. »

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 30 dont 1 pouvoir :

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-040 AVIS)





**- Vœu 12-2014-04 : Vœu relatif à la création d'un plan de circulation et de stationnement au sein des abords du Bois de Vincennes, déposé par le groupe d'Union UMP-UNDI-MODEM.**

**Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Nous nous réjouissons tous de la réouverture du parc zoologique de Paris pour lequel il est prévu 1,5 voire 2 millions de visiteurs. Cependant, il y a une donnée à prendre en compte. Les visiteurs sont majoritairement des familles avec des enfants en bas âge qui souvent viennent de toute l'Ile-de-France, même de Province. Ils utilisent leurs véhicules personnels. Nous comprenons tous l'argument de vouloir réduire la circulation au sein du bois de Vincennes qui est d'ailleurs l'une des prérogatives de la charte d'aménagement du bois de Vincennes auquel nous sommes tous attachés. Cependant, avoir décidé délibérément de ne pas faire de parking lors de la réhabilitation du zoo, je parle de parking souterrain, cela a eu un effet inverse. Les familles viennent en voiture et cherchent désespérément une place autour du zoo, ce qui crée des embouteillages aux abords du bois de Vincennes ainsi que dans les communes voisines mais aussi du stationnement sauvage. Il n'est jamais trop tard pour essayer de réparer les choses même si nous regrettons la décision délibérée de ne pas réaliser de parking souterrain. »

Nous pensons que nous pouvons améliorer les choses au niveau de la circulation avec une refonte du plan de circulation et de stationnement qu'il nous paraît opportun de faire en début de mandature avec une étude particulière sur ce plan. Mais aussi demander aux présidents du STIF et de la RATP que soit étudiée une amélioration des nouvelles solutions de desserte des lignes de bus existantes. En effet, les arrêts de bus sont encore très loin de l'entrée du zoo. Il y a aussi la solution de transfert des parkings alentour. Pour le moment, les parkings préconisés sont parfois loin et demandent des changements de métro. Essayez de vous projeter avec des enfants en bas âge. Nous voulions voir avec vous s'il était possible de demander ces améliorations. Nous vous remercions. »

**Monsieur David GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Ce vœu appelle plusieurs remarques. En premier lieu, nous sommes ici dans le bois de Vincennes qui est un espace classé. Il n'a donc pas vocation à devenir un immense parking. Nous encourageons les visiteurs du zoo comme les usagers des autres structures présentes dans le bois de Vincennes, à utiliser les transports en commun pour s'y rendre. La construction de cet immense parking pour des besoins particuliers n'était pas envisageable. »

Je souhaiterais connaître la provenance de vos chiffres. Est-ce votre intime conviction qui vous fait dire que c'est la majorité des visiteurs du zoo qui viennent en voiture ?

Maintenant, revenons sur ce qui est fait. La ligne 46 du bus qui dessert le zoo a vu son trajet modifié. Un arrêt spécifique a été déplacé pour la desserte du zoo. Sa fréquence a aussi été renforcée. La ligne 86 du bus qui dessert le zoo a connu dès septembre 2013 un renforcement de la fréquence notamment le dimanche et en soirée. Rappelons que la ligne de bus 112 qui dessert l'est du bois a également connu un renforcement de sa fréquence. Le parc est aussi desservi par le métro. Il est desservi par le tramway désormais et qui est plus efficace que ne l'était le bus PC. Enfin, le parc zoologique lui-même, sur son site Internet, incite les automobilistes à laisser leurs voitures dans un parking prévu à cet effet. Je cite « *Dans une logique de développement durable et de praticité, nous recommandons à nos visiteurs d'utiliser les transports en commun. Pour faciliter l'arrivée des automobilistes et limiter le coût, le parc zoologique a négocié auprès des partenaires, des tarifs préférentiels dans 10 parkings à proximité du parc. De ces parkings vous pouvez rejoindre le parc en quelques minutes en utilisant le bus, le métro ou le tramway* ». Il s'agit de la communication officielle du parc zoologique de Paris.

Pour toutes ces raisons, nous donnerons un avis défavorable à ce vœu. Un dernier élément qui transparaît de manière étonnante dans votre vœu. Je souhaite préciser qu'il n'y a pas de place sur la voirie qui soit réservée à l'utilisation du personnel du zoo. Vous évoquez dans votre vœu 300 places réservées sur la voirie pour le personnel du zoo. Ce n'est pas le cas. Elles sont dans l'enceinte du parc. »

**Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :**

« Concernant votre dernière remarque, c'est une réponse qui avait été fournie au sénateur CAMBON qui avait posé une question il y a quelques mois sur les places de stationnement. C'est la réponse qui lui a été accordée, il me semble.

En effet, il y a la communication officielle et il y a aussi la pratique. Je vous invite le week-end en ce moment surtout avec la foire du trône qui se déroule actuellement, à voir toutes les allées et abords du bois de Vincennes. Merci.

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Il nous arrive d'aller au bois de Vincennes en ce moment. Je vous confirme. C'est d'ailleurs en accord avec les responsables du zoo et du musée d'histoire naturelle que nous avons souhaité envoyer des messages clairs aux visiteurs. Aujourd'hui, on ne peut pas venir visiter le parc zoologique qui est situé au cœur du bois de Vincennes en voiture. C'est une communication que nous avons faite conjointement de manière à ce que les visiteurs trouvent d'autres modes de transport. Et la Ville de Paris a investi. Nous vous avons cité un certain nombre d'exemples relevant du STIF. Nous nous sommes mobilisés lors de la précédente mandature bien avant l'ouverture du parc zoologique pour obtenir ces renforts de lignes de bus et le rapprochement du bus 46 que vous ne citez pas dans votre vœu. Pourtant ce bus dépose à l'entrée principale du parc zoologique. Nous avons aussi investi pour créer des stations Velib' et Autolib' à proximité immédiate du parc zoologique et un peu plus loin. Je vous le dis très tranquillement, il est hors de question pour nous de transformer une partie du bois de Vincennes en parking de stationnement pour les voitures. Je n'accéderai pas de manière favorable à la demande formulée par votre collègue, Maire de Saint-Mandé, de transformer la pelouse de Reuilly en parc de stationnement. Je ne sais pas s'il s'agit d'une demande que vous soutenez. Mais ce n'est pas notre conception d'aménagement du bois de Vincennes. Nous allons continuer à apporter des solutions alternatives à la voiture individuelle en partenariat avec le musée d'histoire naturelle et les responsables du parc zoologique de Paris. Vous maintenez votre vœu j'imagine. Je propose de passer au vote. »

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 23 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-041 VCEU)



**- VŒU 12-2014-01 : Vœu relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013, déposé par le groupe d'Union UMP-UNDI-MODEM.**

**Madame Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Chers collègues, en mars 2013 Bertrand DELANOE a décidé d'appliquer précipitamment le décret PEILLON modifiant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Cette réforme s'est effectuée dans la précipitation car elle s'est faite en 5 mois dont 2 de vacances et n'a pas pu ainsi se faire dans de bonnes conditions. Et la concertation a été largement escamotée.

La rentrée de septembre 2013 a été marquée par de nombreux dysfonctionnements et la Mairie de Paris a dû faire face à de nombreux mouvements de contestation sur l'ensemble de la communauté scolaire et péri scolaire, enseignants, parents, personnels d'animation de la Mairie. La contestation a perduré bien au-delà de la période de la rentrée de septembre. Les dysfonctionnements les plus marquants étaient la qualité inégale des activités dispensées dans le cadre des ateliers péri scolaires, l'insuffisante formation des animateurs, l'absence de contrôle des associations et des groupements partenaires retenus par la Mairie pour organiser les ateliers, l'absence de réelle procédure de transparence de désignation, la sécurité des enfants pendant les ateliers mais surtout lors des flux entrée/sortie/transfert, l'information auprès des parents, la concertation des directeurs d'école. Les directeurs d'école et responsables éducatifs de la Ville ont rencontré les responsables d'associations en charge du péri scolaire simplement à la veille de la rentrée. Une réforme particulièrement inadaptée aux enfants de la maternelle qui étaient souvent réveillés en pleine sieste et qui perdaient tous leurs repères spatiaux temporels. A ce propos, c'était surtout une désacralisation de l'école car la réforme a introduit une dangereuse confusion entre le temps scolaire et le temps péri scolaire si bien que les enfants ont perdu le repère de leurs professeurs et les professeurs n'ont plus été maîtres au sein de l'école.

Nous avons été très attentifs aux assouplissements proposés par le nouveau Ministre de l'Education Nationale face à la contestation des Maires de France. Celle-ci a démontré que cette réforme des rythmes scolaires a été mise en place trop vite et que des ajustements sont encore possibles. C'est pour cela que nous vous demandons aujourd'hui simplement qu'un bilan de l'aménagement mis en place en septembre 2013 soit communiqué notamment ce qui a été fait dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement et dans le reste de Paris. Nous demandons en outre que le coût précis de cette réforme, isolé du budget global consacré à la politique péri scolaire, soit communiqué. En effet, à de nombreuses reprises nous avons demandé au Maire de Paris de nous donner le coût de cette réforme et ce dernier a toujours répondu à côté en globalisant les ateliers péri scolaires dans l'offre péri scolaire municipale c'est-à-dire en incluant les ateliers bleus et les centres de loisirs si bien qu'il nous est impossible d'évaluer le coût précis à la date d'aujourd'hui. Merci. »

**Monsieur Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je rappelle que cette grande réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs a d'abord été conçue comme un projet pour le temps scolaire c'est-à-dire pour mieux répartir les heures de classe sur la semaine afin d'améliorer l'attention et la concentration des élèves et donc la réussite scolaire. Elle a été aussi pour un certain nombre de collectivités notamment pour Paris, l'occasion d'avoir une volonté très ferme de mettre en œuvre des activités sportives, artistiques, culturelles, citoyennes de loisirs qui soient complémentaires des apprentissages scolaires et qui aillent dans le même sens. Il faut parler de l'aménagement des rythmes éducatifs et nous allons en parler et en reparler. Mais j'insiste sur le fait que la Ville au-delà de ces 3 heures d'aménagement des rythmes éducatifs, a pris l'engagement de s'appuyer sur la mise en œuvre de cette réforme pour améliorer encore l'accueil des enfants sur l'ensemble des temps péri scolaires en s'inscrivant dans une démarche globale qui vise à favoriser les conditions d'apprentissage, la réussite éducative et à réduire les inégalités sociales.

Bien entendu une telle réforme ne peut pas être menée sans difficultés et sans ajustements nécessaires. La Mairie de Paris, la Mairie du 12<sup>ème</sup> ont toujours eu conscience des difficultés. Il y a eu des ajustements et il y en aura encore à mener. Vous avez fait référence aux annonces du Ministre de l'Education Nationale et il en a conscience, et a proposé des évolutions et va encore en proposer. Nous sommes aujourd'hui mobilisés pour continuer à améliorer cette réforme afin de bien préparer la prochaine rentrée scolaire. Nous sommes dans une approche pragmatique au service de l'intérêt des enfants.

Votre démarche avec ce vœu, peut surprendre ou apparaître paradoxale dans le sens où votre vœu dans sa conclusion est avant tout un vœu pour demander un bilan exhaustif de l'aménagement des rythmes éducatifs. En même temps, dans les considérants et dans la présentation, vous en tirez vous-même un bilan que je qualifierais de partiel et de partial. Tout le problème est là. Vous n'avez pas une approche pragmatique mais plutôt idéologique de cette réforme.

Quelques mots sur vos considérants avant d'en venir sur le fond de votre vœu. S'agissant de la concertation. Vous ne pouvez pas dire qu'elle a été escamotée. La Mairie de Paris a d'abord tenu 4 grandes réunions publiques l'année dernière, relayées par de nombreuses réunions publiques dans les arrondissements notamment dans le notre. Fadila TAÏEB a tenu ces réunions et pourrait en témoigner. Un groupe de travail a été installé avec les groupes politiques représentés au sein du conseil de Paris à l'époque pour mener aussi ce travail de concertation. L'avis des Parisiens a été recueilli dans le cadre d'une consultation sur Internet avec plus de 13 000 avis recueillis. Oui, il y a eu du débat. Oui, il y a eu de la contestation. Mais il faut aussi constater que sur l'année scolaire 2013/2014 s'est mise en œuvre de mieux en mieux. Les difficultés qui ont pu être rencontrées en début d'année scolaire ont petit à petit été surmontées avec le travail, la collaboration de l'ensemble des partenaires dans une démarche constructive y compris de la part de ceux qui pouvaient être très critiques dans leurs discours comme les directeurs d'école mais qui ont aussi joué le jeu de mettre en œuvre cette réforme le mieux possible pour les enfants.

Sur le fonctionnement du dispositif notamment sur la formation, vous faites une série de remarques. Vous dites que les équipes ne sont pas assez compétentes, pas assez formées. Je ne peux pas laisser passer cette remarque. L'aménagement des rythmes éducatifs s'appuie sur un réseau de personnels péri scolaires de la Ville de Paris qui ne débarquaient pas du jour au lendemain. Pour la plupart, il s'agit de personnels déjà actifs sur les autres temps péri scolaires. Les Responsables Educatifs Ville (REV) sont des personnels très qualifiés et expérimentés qui oeuvraient déjà comme directeurs de centres de loisirs. Beaucoup d'animateurs des ateliers de l'aménagement des rythmes éducatifs étaient déjà des animateurs de la Ville. En même temps, il est vrai qu'à travers cette mise en œuvre, il y a eu une volonté de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement de monter en puissance pour mieux former nos personnels, nos animateurs, les ASEM. Nous avons fait le choix d'investir encore plus dans la formation, dans l'animation au service de nos enfants. Vous mettez en cause la qualité des intervenants associatifs. Certes, il y a des choses à améliorer là-dessus même si le bilan est très diversifié sur ces associations. Mais sur la méthode et sur la procédure, les associations sont sélectionnées selon une procédure transparente et rigoureuse. A travers des appels à projet et des marchés de prestation éducative. Une sélection rigoureuse est réalisée par les services en lien avec les arrondissements pour veiller notamment à la qualité éducative de ces associations dont beaucoup donnent une grande satisfaction dans nos écoles. Les rares associations qui ont pu poser problème ont été remerciées sans délai.

S'agissant de la sécurité des enfants, il a pu y avoir quelques dysfonctionnements constatés en début d'année. Nous ne le nions pas. Les procédures ont été améliorées en lien avec les directeurs d'école, les REV et ça va beaucoup mieux de ce côté-là. S'agissant de l'information légitime et nécessaire des parents. Là encore, nous avons mis beaucoup de choses en place au cours de l'année scolaire. D'ici la fin de cette année scolaire soit le 30 juin, de nouvelles réunions seront organisées à destination des familles permettant de revenir sur les activités organisées, sur le

principe de ces ateliers et des journées portes ouvertes pourront mettre en valeur ce qui a été fait dans le cadre des ateliers.

J'en suis encore à vos considérants mais il y en a tellement qui tirent un bilan partiel et partial que je suis obligé d'y revenir. Vous insistez sur la maternelle. Assurément il y a un constat partagé sur le fait que s'il y a des ajustements nécessaires, c'est probablement surtout en maternelle. En lien avec le rectorat, nous avons mis bien l'intention d'affiner notre projet pour la rentrée prochaine en tenant compte notamment des préconisations qui ont pu être émises par le Ministère de l'Education Nationale. Par exemple, sur le marquage des espaces dans les écoles ou la réalisation de trombinoscopes. Nous attendons aussi avec impatience la circulaire spécifique sur les maternelles qui a été promise par le Ministre de l'Education Nationale. Un certain nombre de choses ont déjà été faites au cours de l'année et sur lesquelles je pourrais revenir si vous le souhaitez.

Concernant votre vœu en lui-même. Il y a deux points sur votre vœu. Vous demandez le coût précis de la réforme. Les éléments financiers sur le coût de cette réforme ont déjà été transmis officiellement lors du dernier comité de suivi parisien de la réforme le 9 janvier 2014 en présence notamment de tous les maires d'arrondissement. En dépenses, la mise en œuvre de la réforme corrélée à l'amélioration de notre service péri scolaire dans son ensemble s'élève à 62,6 millions d'euros qui se décomposent comme suit :

30,4 millions d'euros pour l'amélioration du péri scolaire existant ;

5,5 millions d'euros pour l'amélioration des ressources humaines ;

26,7 millions d'euros pour les ateliers concernés.

En recettes. Les chiffres donnés concernent toujours l'année 2014. La Ville de Paris table sur 28,8 millions d'euros de recettes :

6,8 millions d'euros en provenance de l'Etat ;

5,8 millions d'euros de financement de la CAF au titre de l'ARE ;

16,2 millions d'euros de financement de la CAF au titre du contrat enfance- jeunesse.

Le coût net pour la Ville est de 33,8 millions d'euros au global et de 14,1 millions d'euros seulement au titre des ateliers de l'aménagement des rythmes éducatifs soit un coût net par enfant de 92 euros.

Concernant le premier point de votre vœu. Evidemment qu'il faut faire un bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs. Cela a été anticipé puisque dès le début de la réforme, il y a eu une démarche parisienne d'évaluation avec d'abord la mise en place d'un comité de suivi parisien. Et la Ville a demandé une étude indépendante qui a été commandée à un cabinet spécialisé dans les sciences de l'éducation. Le résultat de cette étude sera présenté lors d'un prochain comité de suivi parisien. Par ailleurs, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement l'aménagement des rythmes éducatifs qui représente 25 REV, 17 directeurs de points d'accueil, 1 245 ateliers au 3<sup>ème</sup> trimestre pour 2 884 enfants en maternelle et 4 296 enfants en élémentaire. Cela représente environ 80% des enfants de nos écoles. L'équipe précédente a commencé à tirer le bilan de la réforme dans le cadre d'un comité de suivi du 12<sup>ème</sup> arrondissement qui se réunira à nouveau d'ici la fin de l'année scolaire.

Tout cela m'amène à considérer que votre vœu est peu pertinent. Je vous demande de bien vouloir le retirer. Sinon, je demanderai à mes collègues de voter défavorablement. »

**Madame Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Mon intervention ne sera pas idéologique puisque à l'UDI et au MODEM, nous sommes pour une refondation de l'école mais nous voulons aussi qu'elle se fasse dans une grande concertation et avec un large consensus. Vous dites que Benoît HAMON a fait des aménagements ce qui est vrai mais ils ne répondent pas à deux problèmes qui sont qualitatifs et financiers pour Paris.

Je vais en remettre une petite couche sur le recrutement des animateurs pour les ateliers et sur les élèves de maternelles qui sont particulièrement touchés par cette réforme. Nous tenons aussi à ajouter un point sur les enfants en situation de handicap pour savoir s'ils sont inscrits car nous ne le savons toujours pas, dans les activités périscolaires. Enfin, le coût exact pour le 12<sup>ème</sup> n'a pas été évoqué. Merci. »

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous confirme que tous les enfants qui le souhaitent sont accueillis dans les ateliers péri scolaires. Je rappelle que ces ateliers sont gratuits et qu'ils le resteront. Apparemment, une rumeur court comme quoi ces ateliers deviendraient payants l'an prochain. Je tiens à rassurer tout le monde. C'est une volonté politique forte, assumée, que cette réforme puisse se faire pour l'ensemble des enfants de Paris. Et ces temps péri scolaires resteront gratuits. Sur le coût exact, je redonne la parole à Laurent TOUZET. »

**Monsieur Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Sur le coût vous savez que le 12<sup>ème</sup> arrondissement n'est pas une collectivité autonome et ce n'est pas le 12<sup>ème</sup> qui met en place budgétairement le coût de cette réforme. Vous prenez les chiffres que j'ai donnés et vous les rapportez au nombre d'enfants inscrits dans le 12<sup>ème</sup>.

Nous sommes à 2 884 enfants en maternelle et 4 296 enfants en élémentaire qui sont inscrits dans ces ateliers soit 80% des enfants. »

**Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je voudrais revenir sur un certain nombre de points qui ont été évoqués par Monsieur TOUZET. Il nous a accusés dans notre questionnaire sur ce vœu d'idéologie. L'hôpital se moque de la charité. En matière de rythmes scolaires, s'il y a bien des personnes qui sont idéologues, c'est vous et pas nous.

Je constate que vous prenez la décision d'assouplissement de Monsieur HAMON comme étant une position d'ouverture. C'est un aveu d'échec et une manière d'enterrer purement et simplement la réforme de PEILLON que nous avons combattue. Cette réforme avait un fondement qui répondait à une idéologie précise. Les propositions faites par Monsieur HAMON aujourd'hui sont des propositions qui mettent à mal les propos tenus par la majorité actuelle notamment que deux jours sans école étaient un drame pour les enfants. On s'apprête allégrement ici ou là à enlever 2,5 d'école consécutifs aux enfants. Paris s'est illustrée en dérogeant au décret de Monsieur PEILLON en instaurant deux journées de 6 heures pour avoir deux après-midi libérés à 15 heures. Ce n'était déjà pas l'esprit de la réforme et de la lettre du décret. Mais je vois que cela ne pose pas de questions.

Lorsque nous déposons un vœu qui demande un bilan exhaustif et chiffré, c'est aussi pour savoir si nous allons dans la bonne direction. Je ne crois pas que l'Alpha et l'Omega de l'école soient d'organiser un vaste champ d'activités péri scolaires mais plutôt de se recentrer sur les fondamentaux qui sont le scolaire. Plus d'école. Nous constatons qu'à la rentrée dernière, il a été plus question de péri scolaire que de scolaire. C'est fort dommage puisque l'école sert à acquérir du savoir, à se construire.

Certes, on construit en s'amusant, en apprenant des choses différentes mais certainement pas au prix de la fatigue que rencontrent aujourd'hui nos enfants. Dans un formidable esprit d'ouverture, j'aurais aimé que dans votre réponse, vous puissiez nous proposer que l'opposition puisse siéger au comité de suivi ou de pilotage des rythmes scolaires de l'arrondissement. Mais cela n'a pas été suggéré. Sans doute est-ce un oubli et que vous allez le faire. Mais nous ne pouvons pas laisser dire que sur ce sujet, nous sommes des idéologues. Je vous remercie. »

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Avant de nous reprocher quelque chose, peut-être faudrait-il nous le demander gentiment Madame TAPIERO. Peut-être que nous pourrions examiner cette demande. »

**Madame Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Je vous le demande puisque la dernière fois, cela n'a pas été fait. »

**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Oui. Mais il s'agit d'une nouvelle mandature. Je crois avoir fait les annonces en début de ce conseil et qui répondaient aussi à des questions que vous posiez depuis longtemps. Ma seule préoccupation est que cela se passe bien pour les enfants dans le temps scolaire comme péri scolaire. L'ancien temps péri scolaire du mercredi après-midi qui est maintenu comme le nouveau temps péri scolaire. C'est notre seule motivation : Que cette réforme doit être allégée, repensée, réorganisée partiellement. Je ne peux pas vous laisser dire que la volonté d'assouplir la réforme est un aveu d'échec de la réforme que nous avons mise en place. Ce n'est pas vrai. C'est comme lorsque vous dites que la Ville de Paris a obtenu une organisation dérogatoire. Oui. Pourquoi ? Parce que c'est cette organisation qui a recueilli la majorité des voix des parents d'élèves et des directeurs et enseignants lorsqu'ils ont été consultés dans la mise en place de cette réforme. Le schéma que nous avons aujourd'hui à Paris est le fruit de la concertation que nous avons menée à Paris. Cette dérogation a été acceptée par le ministère de l'éducation nationale.

Je vous propose que vous soyez associés au travail d'évaluation, de bilan et d'amélioration de la mise en place de cette réforme dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Nous allons regarder de quelle manière cela peut se faire. Je propose de passer au vote de ce vœu.

Votants : 30 dont 1 pouvoir

Pour : 07 voix groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Contre : 23 dont 1 pouvoir

15 voix groupe Socialiste, Radical et Citoyen  
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche  
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-042 VCEU)



- VŒU 12-2014-02 : *Vœu relatif à “Paris Hors du Grand Marché Transatlantique”*, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et le groupe des élus Communistes-Front de Gauche.

Monsieur Nicolas BONNET-OULADJ, Conseillère de Paris, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Nous avons beaucoup abordé en début de conseil, les questions de démocratie, de transparence. Il semblerait aussi que la Maire de Paris et les Maires d'arrondissement aient à cœur dans les prochaines semaines, de mettre en avant les questions de démocratie notamment la question du budget participatif ou celle des conseils de quartier. Je pense que nous pouvons tous nous en satisfaire. Or, la question de la démocratie parfois dépasse l'échelle de notre arrondissement à travers des sujets qui malgré ce que certains peuvent penser, concernent l'ensemble des citoyens et mériteraient que chaque arrondissement, chaque commune, chaque collectivité territoriale, puisse s'exprimer et s'y pencher. C'est le vœu que nous présentons notamment sur ce projet d'accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit autrement le Grand Marché Transatlantique.

Je note que nous sortons d'échéances électorales. Tout le monde aura remarqué et se sera exprimé sur l'abstention et le fait que nos concitoyens se sentent éloignés de certains sujets. Par signe de mécontentement vis-à-vis de nos institutions, ils ne participent plus à un certain nombre d'échéances électorales. Nous avons une échéance prochainement au niveau européen et nous verrons le résultat. C'est en ce sens que nous souhaitons que ce sujet soit abordé aux conseils d'arrondissement. Nous avons déposé ce vœu dans tous les conseils d'arrondissement où nous le pouvions. Nous ferons de même au conseil de Paris car depuis juillet 2013, la commission européenne est mandatée par l'union européenne pour négocier avec les Etats-Unis sur les modalités d'un grand espace de libre échange nommé Accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Il est mené dans une grande opacité générale et qui organise l'avènement d'un bouleversement économique, institutionnel et politique, majeur. Avec avant tout une volonté de dérèglement économique, environnemental et social. Cet accord ne se limite pas à l'organisation d'une nouvelle zone de libre échange, en supprimant les droits de douanes.

Le Grand Marché Transatlantique organise principalement une limitation des règles et des normes, décidée par les services publics ayant une influence sur l'économie dans l'ensemble des pays concernés par le traité. Toutes les législations et réglementations restrictives à l'activité des entreprises, toute forme de taxation ou de contrainte sur les bénéficiaires, seraient contestables et attaques dans une instance privée de règlement des différends investisseurs Etats. Par exemple, les législations préventives sur les questions d'environnement ou de santé. Nous allons discuter au prochain conseil de Paris de la pollution, de la restauration que ce soit dans les cantines scolaires, dans les crèches ou dans les EHPAD. Des questions de santé aussi. Toutes ces normes de sécurité des consommateurs ou toute réglementation relevant du principe de précaution, seront attaques si elles sont jugées comme contraires à la concurrence et comme un frein à l'investissement. On passerait d'une conception du droit français à une conception du droit anglo-saxon où ce serait la libre concurrence comme stricte règle. Cela aura des conséquences sur les marchés publics avec la remise en cause de l'ensemble des délégations de service public, qui seraient contraintes à l'ouverture aux entreprises privées. Et toute attribution de marché public sur des critères jugés comme inutiles. Je pense notamment aux sociétés d'économie mixte. C'est le cas du POPB dans notre arrondissement et aussi le cas de beaucoup de SEM qui seront d'ailleurs discutées sur la nomination des conseillers de Paris au prochain conseil de Paris.

Je souhaiterais vous alerter sur l'application de ce traité qui concerne notre arrondissement mais surtout les citoyens de notre arrondissement. Je souhaite vous citer un passage « *les obligations de l'accord engageront tous les niveaux des gouvernements, des Etats comme des collectivités* » donc Paris et notre arrondissement seront concernés par ce traité et pourraient donc être attaques en justice pour des règles et des normes jugées contraires à l'économie en vigueur.



Je rappelle aussi que les réglementations municipales pourraient être contestées devant un groupe d'arbitrage privé, si elles sont perçues comme une limite à son droit d'investir. Ce qui signifie quand il veut, où il veut, comme il veut et d'en retirer le bénéfice à qui il veut. Concrètement, toute position volontariste de réduction de contrôle d'une activité, serait contestable, si elle peut nuire en quelque manière que ce soit, aux entreprises du territoire. Si l'on prend l'exemple de la lutte contre la pollution dans le territoire parisien, une des priorités affichées par la majorité, les marges de manœuvre seraient drastiquement réduites par ce traité. L'ouverture des marchés publics serait totalement modifiée et aurait en partie des conséquences sur les SEM et aussi sur certains services publics, je pense notamment aux transports. Tout à l'heure, nous avons parlé de l'extension du tramway. Vous savez très bien qu'aujourd'hui, la majorité des transports publics sont régis par la RATP ou la SNCF. Avec l'application de ce traité, demain ce ne serait plus possible dans le cas parisien.

A Paris comme dans toute la France, à coups de procès dans une instance juridique privée de régulation des conflits entre entreprises et institutions démocratiques, c'est chaque disposition suivant le principe de précaution, chaque réglementation jugée contraire aux investissements et à la concurrence, qui seront mis en cause. C'est aussi le risque de privatisation d'un pan entier de services publics, gérés actuellement par des établissements publics, que ce soit dans notre arrondissement ou à Paris. Au final, c'est le risque d'impuissance des Etats et des collectivités à intervenir et d'un éventuel procès coûteux avec des opposants, des firmes multinationales dans un domaine non prouvé comme dangereux et néfaste à l'environnement et aux consommateurs.

L'objectif de ce vœu, mes chers collègues, est d'une part, de proposer le retrait de ces négociations, et d'autre part, et c'est le sens de mon expression ce soir, d'avoir un réel débat public avec l'ensemble de nos citoyens qui seront directement concernés par l'application de ce traité. Le positionnement clair de la Maire de Paris vis-à-vis de ce traité est de placer en zone hors GMT pour joindre une mobilisation vouée à prendre de l'ampleur. Je vous rappelle aussi que certaines collectivités ont fait voter ce vœu. Je pense notamment à la région Ile-de-France, à la région Provence Côte d'Azur, à la Picardie, au Limousin, aux départements du Tarn, de la Seine Saint Denis et aux communes de Besançon, de Sevran et de Niort. Un mouvement qui dépasse d'ailleurs les clivages politiques. Je m'adresse à l'opposition car les collectivités de tout bord ont voté à l'unanimité ce vœu et l'arrêt des négociations, et ont instauré un réel débat démocratique avec l'ensemble des citoyens. Je vous rappelle aussi que ce soit le traité constitutionnel européen comme l'accord général sur le commerce des services AGCS, ces projets internationaux portent en eux une poussée du libéralisme et un recul des services publics au profit du marché, ont suscité à chaque fois une mobilisation victorieuse, à la fois des citoyens et des collectivités territoriales. Je pense que cela pourrait être le cas sur ce projet. Je vous propose de délibérer sur ce vœu. Je vous remercie. »

**Monsieur François HAAB, Conseiller de Paris :**

« Quelques mots pour exprimer la position de vote de notre groupe. S'il ne s'agit pas de revenir ici sur les règles et les principes du libre échange, les propos exprimés par notre collègue sont pour nous, un fort sujet de préoccupation. En effet, nous voyons apparaître progressivement dans le cadre de cette proposition de Grand Marché Transatlantique, un certain nombre de prérogatives supranationales qui s'imposeront à un certain nombre de principes nationaux et qui vraisemblablement nous imposeront un certain nombre de contraintes que nous pourrions jugées inacceptables.

Néanmoins, à ce stade il nous apparaît inadapté que cette discussion ait lieu dans cette instance. Raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce vœu. »

**Monsieur David GREAU, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je partage les constats posés par mes collègues. Je ne suis pas non plus persuadé que l'instance du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement soit la plus adaptée pour avoir ce type de débat. Je pense qu'il est nécessaire que nous l'ayons tout de même. Je souhaite indiquer que notre groupe votera pour ce vœu. »

**Monsieur Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller de Paris :**

« Trois remarques sur ce qui vient d'être dit dans votre vœu. Incontestablement, le TIPP engage des réflexions stratégiques extrêmement importantes pour la commission européenne, pour les membres de l'union et pour la France. Des questions de souveraineté, d'indépendance économique, de lourds enjeux en droits d'auteur, protection des consommateurs etc. Il est absolument indispensable qu'un débat éclairé, citoyen, ait lieu autour de la négociation engagée par la commission sur ce traité.

Mais pour rassurer sur le calendrier. Le calendrier est très long au sujet de ces négociations. Aujourd'hui, vous me pardonnerez l'expression mais les technocrates discutent avec d'autres technocrates de part et d'autre de l'océan atlantique. A l'issue de ces travaux, il y aura un long délai d'instruction par la commission européenne, par le conseil de l'Europe, par le Parlement européen. Quand bien même tous ces obstacles seraient passés, il y aura une nécessaire ratification par le Parlement français de ce traité. Il s'agit d'une obligation habituelle.

Sans mésestimer l'importance d'engager très rapidement un débat citoyen à ce sujet. Je l'appelle de mes vœux et je suis heureux de constater que c'est le cas dans d'autres formations qui ne sont pas de la majorité, même si je ne suis pas sûr que nous aurons les mêmes avis. Je crois savoir car j'en ai entendu parlé, qu'un débat sera organisé sur ces questions au conseil de Paris. Il me semble que le conseil de Paris est une instance plus compétente pour en discuter qu'un conseil d'arrondissement. Nous devons aussi aux citoyens qui nous ont élus, un certain nombre de clarifications et de transparence sur ce qui relève de nos compétences et sur ce qui n'en relève pas. Oui pour nous exprimer collectivement et débattre de toutes ces questions. Mais ne pas laisser de confusion sur le pouvoir qui est le notre sur l'extraterritorialité de Paris et encore plus singulièrement du 12<sup>ème</sup> arrondissement, par rapport à des traités que notre Parlement serait amené à ratifier. Aussi, nous ne participerons pas au vote sur ce vœu. »

Votants : 15

Pour : 08 voix

Contre : 0

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 07 groupe d'Union UMP-UDI-MODEM

Le groupe Socialiste Radical et Citoyen ne participe pas au vote.

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2014-043 VCEU)



**Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :**

Je reprends mes informations sur nos prochaines séances. Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 10 juin en raison du lundi de Pentecôte.

Si les dates du conseil de Paris sont aujourd'hui connues, je n'ai pas encore diffusé les dates des conseils d'arrondissement puisqu'il y a une réflexion en cours au niveau de l'Hôtel de Ville pour que nous avancions éventuellement les dates des conseils d'arrondissement qui ne se tiendraient plus le lundi mais le vendredi voire le jeudi. Je ne suis pas du tout favorable à cela. Je préférerais que nous conservions les conseils d'arrondissement le lundi soir. Mais le débat est ouvert. C'est pourquoi, je n'ai pas encore communiqué les dates des prochaines séances. Mais pour le mardi 10 juin, c'est acté.

Je vous remercie pour ce premier conseil et je vous souhaite une bonne fin de soirée. »

Madame la Maire lève la séance à 21H10.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ

~\*~\*~\*~\*~